

# RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

## Projet d'Urgence de Lutte Contre les Inondations (PULCI)

Mission d'appui à la mise en œuvre du 16 au 26 janvier 2017

### AIDE-MÉMOIRE

#### A. INTRODUCTION ET REMERCIEMENTS

1. Une mission de la Banque Mondiale a séjourné au Cameroun du 16 au 26 janvier 2017 dans le cadre de l'appui à la mise en œuvre du Projet d'Urgence de Lutte Contre les Inondations (PULCI) dans la Région de l'Extrême-Nord du Cameroun. La mission était conduite par Monsieur David Casanova (Chargé de Projet, en partance) et comprenait Messieurs Pierre Boulenger (Spécialiste Eau et Assainissement, nouveau chargé de Projet), Abdessalem Zinebi (Spécialiste des Barrages), Ibrah Sanoussi (Spécialiste en Passation des Marchés), Celestin Niamein (Spécialiste en Gestion Financière), Koffi Hounkpe (Spécialiste en Gestion des Risques), Emmanuel Chinedu Umolu (Consultant), Leonard Ngumbah Wolloh (Assistante de Programme), et Mesdames Kristyna Bishop (Spécialiste en Développement Social), Odilia Hebga (Chargée de Communication), et Myriam Chaudron (Spécialiste en Agriculture).

2. Les objectifs de la mission étaient de passer en revue :

- (i) les progrès dans la mise en œuvre de l'ensemble des composantes du projet, y compris la feuille de route relative aux travaux de réhabilitation des ouvrages de Maga et Logone,
- (ii) l'état d'avancement des mesures de sauvegarde environnementale et sociale et leur mise en œuvre, notamment le plan de réinstallation des populations,
- (iii) les aspects fiduciaires, notamment la passation des marchés et la gestion financière, et

A l'issue de cette mission, d'envisager d'effectuer une restructuration du Projet, pour répondre notamment à la requête précédemment adressée par le MINEPAT de prolonger la date de clôture du Projet.

3. Cette mission a également été l'occasion d'effectuer une visite de sites potentiels dans la région du Nord et de l'Extrême-Nord, tels que déjà pré-identifiés par le MINEPAT, dans la perspective d'une nouvelle intervention dans le secteur de l'eau et de l'agriculture.

4. La mission a été reçue en audience par Mr MIDJIYAWA, Gouverneur de la Région de l'Extrême-Nord, et Mr ABATE EDI'I Jean, Gouverneur de la Région Nord. L'équipe de la Banque Mondiale tient à remercier les autorités camerounaises, spécialement le MINEPAT et l'Unité de Coordination du Projet (UCP) du PULCI pour le soutien et la collaboration de qualité dont elle a bénéficié. La liste des personnes rencontrées au cours de la mission est jointe en annexe.

5. Le présent aide-mémoire reflète les conclusions et les recommandations de la mission. Il est organisé en trois points principaux: (i) le contexte de la mission, (ii) les constats et conclusions sur l'évolution du projet, incluant les recommandations de la mission, et (iii) les accords convenus ainsi que les prochaines étapes. L'aide-mémoire comprend les annexes suivantes :

- Annexe 1 : Recommandations de la mission,

- Annexe 2 : Indicateurs de suivi du projet,
- Annexe 3 : Carte de localisation du Projet,
- Annexe 4 : Etat d'avancement des activités,
- Annexe 5 : Situation de la construction des cases,
- Annexe 6 : Avancement des travaux et études, planification,
- Annexe 7 : Revue du suivi environnemental et social,
- Annexe 8 : Liste des personnes rencontrées,

## **B. CONTEXTE ET CONCLUSIONS SUR L'ÉVOLUTION DU PROJET**

### **Rappel de l'objectif du Projet**

6. L'objectif de développement du projet (PDO) est de réhabiliter des infrastructures hydrauliques clés et d'améliorer la préparation aux catastrophes dans des zones ciblées de la région de l'Extrême-Nord du Cameroun.

### **Problèmes rencontrés précédemment**

7. Les problèmes rencontrés précédemment par le projet résultaient :
- i. De la non-conformité du personnel clé mobilisé par la mission du contrôle (MDC), le groupement SETICO IC/TPF PLANEGE, aux clauses contractuelles,
  - ii. Des craintes liées au redémarrage des travaux en Novembre 2016, du fait de la non construction des cases sur les tronçons concernés, et
  - iii. Sur le plus long terme, du risque de non-pérennisation des acquis du projet par la SEMRY.
8. Ces problèmes persistent en partie :
- i. Le groupement SETICO IC/TPF PLANEGE a proposé de nouveaux experts, dont le CV a été jugé acceptable par l'UCP, mais il reste toutefois des postes à pourvoir sur le terrain, sur certaines activités critiques,
  - ii. Les travaux ont pu redémarrer après la saison des pluies, la construction des cases ayant été en partie confiée par un contrat par Entente Directe à l'entreprise SOTCOCOG qui dispose de moyens appropriés pour ce genre d'activités, mais la libération des emprises continue à se faire par tronçon, et les Ordres de Services de travaux également en conséquence,
9. Dans une perspective d'évolution sur le long terme, l'UCP a pu depuis la dernière mission contracter avec le groupement SETICO IC/TPF PLANEGE en vue de l'appuyer pour une réflexion sur restructuration/modernisation de la SEMRY.

## **C. CONSTATS ET CONCLUSIONS SUR L'ÉVOLUTION DU PROJET**

### **Evolution du projet vers l'atteinte de ses objectifs de développement**

10. Pour la **composante A**, les travaux de protection contre les inondations, démarrés en 2016, ont repris le 01 janvier 2017, et à ce jour, l'état d'avancement est le suivant :

11. **Lot 1 :**

- 5 km de digues sont en cours de réalisation sur le tronçon Guirvidig-PO3 (15 km), situation inchangée par rapport à la situation précédente, aucun tronçon n'étant à ce jour totalement achevé,
- 2.536,46 hectares nets du périmètre irrigué de Maga Est sont en cours de réhabilitation,

**12. Lot 2 :**

- 7 km de digues sont en cours de réalisation sur le tronçon Pouss–Bégué Palam (22 km), situation inchangée par rapport à la situation précédente, aucun tronçon n'étant à ce jour totalement achevé,
- 1.171,33 hectares nets dans les casiers 10 et 8 du périmètre irrigué de la SP4 (2.019,67 hectares nets) sont en cours de réhabilitation,
- Le déversoir-radier de Pouss dont les travaux ont fait l'objet d'un avenant est en cours de travaux, avec un taux d'avancement de l'ordre de 10%,

**13. Au niveau des composantes B et C :**

- La réalisation du plan de contingence était bien avancée, mais la défection du Consultant en charge d'appuyer le PUCI à sa réalisation avait mis en suspens l'avancement de ce dossier. Un nouveau consultant individuel vient juste d'être recruté et reprend donc les activités où elles s'étaient arrêtées. Un bureau d'études vient d'être recruté pour effectuer une cartographie de la zone ; les cartes produites seront utilisées pour l'élaboration du plan de contingence.
- Le PULCI a fait l'acquisition de matériel de surveillance hydrométéorologique, ce matériel reste à être livré et installé, et les utilisateurs formés.
- Des activités ont été définies et convenues d'être mises en œuvre pour la pérennisation des acquis du PULCI par la SEMRY, le bureau d'étude SETICO ayant été recruté pour accompagner la SEMRY dans cette démarche.
- L'organisme UNITAR, dépendant des Nations Unies, était associé à la mission, pour partager son expérience sur la mise en place de système d'alerte précoce, notamment sur la zone Chari-Logone où il intervient déjà. Le PULCI a manifesté son intérêt de pouvoir travailler avec cet organisme, permettant de développer un système sur la base d'un système déjà opérationnel.

**Évaluation de la Performances de la Mise en œuvre**

14. **Exécution financière.** Au 31/03/2017, les engagements ont atteint un niveau d'environ 60% du financement, soit 63 MUSD, «Engagement» étant entendu comme un état formalisé par la signature de contrats ; concernant le taux de décaissement cumulé, celui-ci est de 34,7% à cette même date.

15. L'avancement des activités du projet est résumé ci-après, accompagné des recommandations de la mission, il est décrit plus en détail en annexe 4.

**D. AVANCEMENT DES COMPOSANTES DU PROJET**

**Composante A.** Réhabilitation des principaux ouvrages hydrauliques pour la protection contre les inondations et la production rizicole.

**Lot 1, digue de Maga**

16. Sur ce lot, il était prévu durant le 1er semestre 2016 (saison sèche) de réaliser 15 km de digues correspondant au tronçon Maga, Guirvidig-OP3. Les études ont été effectuées et approuvées par la MDC et les travaux sont en cours, avec 12 km en cours de réalisation à ce jour, mais aucun tronçon n'est encore totalement achevé à ce jour.

17. La Mission a de nouveau regretté le non-respect des pentes des talus amont et aval de la digue, lors d'un contrôle sur le terrain.

18. Lors de la visite de l'ouvrage du Vrick (évacuateur avec vannes murales), la SEMRY a rappelé que le Mayo Vrick ne permettait pas d'évacuer les 100 m<sup>3</sup>/s de l'ouvrage génie-civil, car risquant alors de noyer les populations aval. La Mission a rappelé les recommandations de la précédente mission, à savoir : (i) limiter le déversement à cet endroit à 20 m<sup>3</sup>/s, car pouvant être absorbés par le Mayo Vrick, et (ii) de conduire une étude pour rechercher des sites naturels (Mayo) en aval de la digue Maga pouvant, moyennant éventuellement curage ou reprofilage, évacuer chacun environ 20 m<sup>3</sup>/s et étudier la réalisation des déversoirs de crues correspondants. La Mission regrette qu'aucune activité n'a encore été lancée à ce sujet.

19. Les travaux de réhabilitation du déversoir de Pouss ont fait l'objet d'un avenant au marché du lot 1 ; ils avaient démarré en 2016, sans toutefois pouvoir être achevés. L'Entreprise doit transmettre les conditions d'exécution de ce travail, car en partie exécuté sous l'eau, pour être validée par la Mission de Contrôle, avec l'accord préalable de l'expert barrage.

20. Concernant les ouvrages de génie-civil et de leurs équipements, l'Entreprise devra rapidement décrire la procédure et la méthodologie de réalisation de réhaussement des ouvrages bétons pour Vrick, ainsi que des 4 prises, et examiner l'état des vannes murales en vue de leur réparation ou leur remplacement, par la mise en place préalable de batardeaux.

21. De façon générale, la Mission regrette la faible qualité des travaux qui sont menés, et qui nécessite un plus grand respect des règles de l'art dans la réalisation des ouvrages, comme en attestent les nombreuses recommandations ci-dessous :

- Examiner l'état des vannes murales (ouvrage Vrick et 4 prises) en vue de leur réparation ou leur remplacement au 1er semestre 2018,
- Stopper les travaux sur les tronçons où un OS de travaux n'a pas été délivré (exemple digue Maga, côté Est),
- Transmettre à la BM une demande d'autorisation de démarrer les travaux sur la digue de Maga (phase 2), et justifier de la libération des emprises sur cette zone,
- Compléter les études de surélévation des ouvrages en béton de la digue de Maga, car elles n'intègrent pas le mode de mise hors eau des ouvrages avant surélévation,
- Travaux de surélévation des ouvrages en béton,
- Nécessité de respecter la pente du talus amont de la digue de Maga (pente 1V/2H préconisée dans les études d'APD) et la pente aval de 2V/3H,
- Sur la partie de la digue de Maga la plus exposée à l'action des vagues, protéger le talus amont par enrochements adéquat,
- Sur les autres tronçons de la digue, mettre en place le plus rapidement possible les protections par les plantes adéquates, après essais de transplantations,
- Protéger les talus avals par engazonnement (marché de travaux ou par la population locale) et arrosage jusqu'à leur prise,

- Travailler sur un tronçon bien délimité et le finir complètement (rehaussement et protections) avant de passer à un autre tronçon afin d'éviter de revenir réparer des érosions sur les talus, y compris pose GNT, engazonnement ou plantation de végétaux,
- Traiter les conduits d'érosion à travers le corps de la digue (renard), faire des photos et les repérer sur un plan,

22. La Mission de Contrôle semble peu déployée sur le terrain, notamment pour le contrôle de points critiques (matériaux de carrière, absence d'humidification, ...) et sans réaction particulière du PULCI quant à cette situation.

23. Cette Mission a été l'occasion de faire le point sur le planning général des travaux qui se présente ainsi pour le Lot 1 :

<b>Planning lot 1 (Maga)</b>	
- Phase 1 – tronçon 5	30/06/2017
- Phase 1 – tronçon 4	30/06/2017
- Phase 1 – tronçon 5	30/06/2017
- Phase 2 – tronçon 1	30/06/2017
- Phase 2 – tronçon 2	30/06/2017
- Ouvrages hydrauliques	<b>30/06/2018</b>
- Tronçon 3km aval Pouss	<b>30/06/2018</b>
- Périmètre Est	30/04/2017
- Périmètre Ouest	<b>30/04/2018</b>

24. Ce planning fait donc ressortir que certains travaux ne seront pas achevés au 30 juin 2017, ce qui signifie, selon le planning, qu'une **prolongation d'au moins un an** est nécessaire.

### **Lot-2, digue du Logone**

25. Sur ce lot, il était prévu durant le 1<sup>er</sup> semestre 2016 (saison sèche) de réaliser 22 km de digues correspondant à plusieurs tronçons entre Pouss-Begue Palam et Begue Palam-Djafga ; les études ont été effectuées et approuvées par la MDC et les travaux sont en cours, avec un total de 14 km réalisés à ce jour, mais aucun tronçon n'est achevé à ce jour.

26. La Mission a formulé les recommandations suivantes :

- Préciser le mode de mise en place des enrochements sous l'eau pour le déversoir de Pouss,
- Préciser le mode de mise en place des enrochements sous l'eau pour l'enrochement de protection des berges du Logone,

27. Cette Mission a été l'occasion de faire le point sur le planning général des travaux qui se présente ainsi pour le Lot 2 :

<b>Planning lot 2 (Logone)</b>	
- Tronçon 1 (reprise travaux + 7 km)	30/04/2017
- Tronçon 2 (21 km)	31/05/2017
- Tronçon 3 (24 km)	<b>31/05/2018</b>
- Périmètre SP4	30/04/2017
- Périmètre SP3	<b>30/06/2018</b>
- Déversoir Pouss	30/04/2017

28. De même que pour le lot 1, ce planning fait donc ressortir que certains travaux ne seront pas achevés au 30 juin 2017, ce qui signifie, selon le planning, qu'**une prolongation d'au moins un an est nécessaire.**

#### **Autre**

29. Un Panel d'Experts Indépendants (PEI) de sécurité des barrages est opérationnel avec un géotechnicien, un barragiste et un hydrologue et a pu effectuer une mission du 14 au 22 janvier 2017. Conformément aux recommandations de la précédente mission, ce panel devra être renforcé par un expert international social et un autre expert environnemental. La Mission invite l'UCP à évaluer les prestations de ce PEI en vue de reconduire ou non les experts en place, suivant l'évaluation de leurs performances.

30. Pour renforcer la sécurité sur les sites des travaux et du personnel sur place, le Gouvernement a déployé une Brigade d'Intervention Rapide (BIR) ou des groupements mixtes (gendarmes, police et armé) qui est à pied d'œuvre à Yagoua, Balgam et Maga.

31. La Mission a émis également des recommandations, valables pour les 2 lots :

- Effectuer en laboratoire l'ensemble des analyses nécessaires pour qualifier les matériaux d'emprunt (granulométrie, limite d'Atterberg, essais Proctor, etc.),
- Disposer sur les zones d'emprunt de matériel de vérification de la teneur en eau des matériaux d'emprunt (Speedy),
- Pourvoir les chantiers par un nombre suffisant de petits matériels de compactage, genre petits rouleaux à pieds dameurs ou pilonneuses (dames sauteuses) afin de réaliser un compactage de bonne qualité près des ouvrages en béton,
- Nécessité d'un représentant de la MDC sur le site d'emprunt ou sur le chantier de compactage pour le rehaussement de la digue,
- Nécessité d'un représentant de la MDC pour le contrôle et la correction de la valeur de teneur en eau des matériaux sur le site d'extraction, qui doit impérativement se faire sur le site d'emprunt,
- Nécessité d'un représentant de la MDC pour le contrôle de la grosseur des mottes des matériaux d'emprunt évacués vers les aires de compactage,
- Nécessité d'humidifier le corps de la digue avant mise en place des nouveaux matériaux afin de faciliter la liaison entre l'ancien remblai et le nouveau,
- Nécessité que l'entreprise dispose d'un bureau pour réaliser les études et méthodes d'exécution,
- Doter la MDC et le PULCI de plus de personnel de contrôle pour pourvoir suivre convenablement tous les chantiers ouverts par l'entreprise,

#### **Planification des travaux à venir**

32. La poursuite des travaux sur de nouveaux tronçons est conditionnée par la libération des emprises dans la bande des 30 mètres par rapport au pied des digues, et donc concrètement de la réalisation des cases permettant la réinstallation des populations.

33. La SEMRY a contracté avec 2 entreprises locales (MADJI et ECOS) qui doivent réaliser un certain nombre unités de case (UC). Cependant, le rythme des travaux étant assez lents, la SEMRY a contracté avec l'entreprise SOTCOCOG, par Entente Directe, selon les dispositions

offertes par les procédures nationales de passation des marchés, ce qui permet d'avancer à un rythme beaucoup plus soutenu.

34. Dans l'attente de la désignation des membres de la Commission des Marchés pour le PULCI, la Commission Spéciale de la SEMRY gère les marchés du projet durant cette période transitoire, mais avec une limite au niveau des seuils des marchés, au-delà une Commission des Marchés du MINMAP prend le relai. La Mission recommande que le MINMAP mette en place une commission spéciale pour le PULCI.

#### **Composante B : Gestion des risques de catastrophe et des situations d'urgence**

35. Le consultant, initialement recruté pour l'élaboration du Plan de contingence, a effectué plusieurs missions sur le terrain lui ayant permis de rencontrer les acteurs intervenant dans la gestion de situation de crise au Cameroun et de former ces acteurs à la « gestion stratégique de situations de crise », en vue d'élaborer à terme le plan de contingence selon les étapes suivantes :

- a. Elaboration d'une note stratégique de la mise en œuvre du plan de contingence,
- b. Validation de cette note (groupe technique régional, comité de Pilotage, Banque Mondiale),

36. Le consultant a préféré ne pas donner suite à la tranche optionnelle qui comportait les prestations suivantes :

- c. Elaboration du plan de contingence,
- d. Validation du plan de contingence,
- e. Mise en œuvre du plan de contingence,

Un nouveau consultant, Mr Issaka Nombre, a donc été recruté et vient juste de démarrer sa mission. Dans une 1<sup>ère</sup> phase, il passera en revue le travail déjà effectué par le Consultant précédent, puis prendra en charge les phases (c), (d), et (e) ci-dessus. Il sera appuyé par le travail de cartographie des risques produits par le BE SOGEFI, recruté à cet effet.

37. L'organisme UNITAR, dépendant des Nations Unies, était associé à la mission, pour partager son expérience sur la mise en place de système d'alerte précoce, notamment sur la zone Chari-Logone où il intervient déjà. Le PULCI a manifesté son intérêt de pouvoir travailler avec cet organisme, permettant de développer un système sur la base d'un système déjà opérationnel.

38. Le marché de fourniture des équipements hydrométéorologiques a été attribué, mais le matériel n'est toujours pas livré, du fait de problèmes sur les lettres de Crédit. La Mission a invité l'UCP à régler ce problème au plus tôt. La livraison et l'installation de ce matériel restent donc à être planifiée, ainsi que la formation des utilisateurs.

#### **Composante C : Appui institutionnel**

39. Le PULCI et la SEMRY ont pu effectuer un voyage d'études au Sénégal durant le mois de septembre 2016 afin de partager l'expérience de la SAED (Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du delta, du fleuve Sénégal et des vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé).

40. Le PULCI a rédigé des TdRs visant à appuyer la SEMRY dans la mise en œuvre de sa mission, et notamment à pérenniser les ouvrages réalisés dans le cadre du Projet :

- La mise en place et la régulation de l'Association des Usagers de l'Eau (AUE),

- Mise en place de l'AUE sur les casiers Maga/Yagoua au fur et mesure des travaux de réhabilitation,
- L'élaboration d'un plan de maintenance des ouvrages,

Le cabinet SETICO a été recruté sur la base de ces TdRs, dans le cadre d'un avenant à son marché, mais dont les activités n'ont pas encore démarré. Une équipe indépendante de la MDC en place sera affectée à cette activité ; un 1<sup>er</sup> rapport est attendu pour le mois d'avril.

41. La Mission rappelle qu'il serait intéressant d'effectuer des tests d'équipements de nouvelles techniques de mécanisation agricole (Inde,...),

42. Dans la perspective d'une bonne appropriation des techniques de travaux mises en œuvre par l'Entreprise, la Mission réitère son souhait que la SEMRY délègue en permanence sur le terrain deux cadres désignés (ingénieurs de préférence), pour chacun des lots, afin de mieux connaître les techniques d'exploitation et maintenance des ouvrages hydrauliques, et s'assurer également de la qualité des travaux réalisés.

43. La Mission rappelle que l'activité principale du PULCI constitue en la réhabilitation d'ouvrages de protection (digue et barrage), et s'étonne que le PULCI dispose de peu de personnels techniques, alors que d'autres expertises sont surreprésentées au sein du Projet. La Mission demande donc au PULCI de lui fournir un organigramme du personnel en place et recommande de lancer dans les meilleurs délais le recrutement d'un ingénieur de génie-civil senior.

44. Lors de la Mission précédente, l'UCP avait rapporté les difficultés rencontrées liées à la prise en charge des taxes et droits de douane par l'Etat du Cameroun, conformément à l'Accord de Financement signé en septembre 2013, lequel stipule que lesdits droits de douane et taxes ne sont pas éligibles sur les fonds du projet quel qu'en soit l'objet. Ce problème est désormais réglé, le MINEPAT étant doté pour l'année 2017 d'un budget permettant de prendre en charge le règlement des taxes et droit de douane.

### **Mise en œuvre des politiques de sauvegarde sociale**

45. La mission était centrée sur l'évaluation du niveau d'avancement de la construction des cases, et d'implication des PAPs dans le processus de réinstallation d'une part, et sur l'évaluation du niveau de satisfaction des PAPs ayant déjà intégré les cases achevées d'autre part.

- a) Construction : Globalement, il y a eu des avancées sur le nombre des unités de cases construites : Au total, 495 cases, 81 latrines et 81 cuisines construites et déjà intégrés par les PAPs sur 619 cases, 152 latrines et 150 cuisines attendues sur les tronçons Pouss – Tekele (3 km - Lot 1) et Pouss – Begue Palam – Djafga (42 km - Lot 2). Les entreprises des travaux (SOTCOCOG, ECOS, Ets MADJI) ont relevé la faible disponibilité des briquettes produites localement qui ont retardé l'achèvement des constructions dans les délais sur ces tronçons. La mission a recommandé de faire recours aux fournisseurs extérieurs. La mission note que le nombre de cases construites correspond au nombre de cases touchées, et que les superficies sur la nouvelle parcelle est un peu plus grande que dans l'ancien site. Toutefois, les PAPs déplorent l'affaissement de certaines latrines et l'étroitesse des cuisines.
- b) Compensation des arbres et tombes touchés : 206 sur les 224 personnes affectées (18 sur le tronçon Pouss – Tékélé, 78 dans le village Djafga et 128 dans le village Doreissou), ont perçu leurs indemnités les 06, 07 et 08 janvier 2017 ; les 18 personnes restantes (04 sur le tronçon Pouss – Tekélé, 03 dans le village Djafga, 11 dans le village Doreissou) étaient absentes lors de l'opération (cf. les trois PV d'indemnisation).

- c) Suivi des personnes vulnérables par rapport aux cases : 66 PAPs ont été identifiées comme vulnérables dont 47 veuves, 12 personnes âgées et 7 handicapés. Un suivi particulier de ces groupes sociaux est assuré aussi bien dans la gestion des requêtes liées au recasement (construction des cases) que lors du paiement des compensations.
- d) Implication des PAPs dans le processus : La mission note une réelle implication des PAPs et des populations locales dans le processus de construction. Les PAPs sont présents sur le chantier pendant la phase de construction de leurs cases, et d'autres proposent des modifications sur leur design (par exemple au lieu de deux cases en blocs séparés, chacun a proposé deux cases en un bloc de deux chambres).
- e) Appropriation des cases par le PAPs : La mission note une appropriation effective des cases par les bénéficiaires, marquée par la construction des barrières, l'exploitation de la cour pour le jardinage.
- f) Impact du processus sur les PAPs : La vente par les PAPs des briquettes pour la construction, le renforcement des capacités des populations en matière de fabrication des briquettes, le renforcement des capacités en maçonnerie des certains jeunes des villages bénéficiaires.
- g) Mécanisme de gestion des plaintes : La gestion des plaintes est assurée sur le terrain par les Comités Locaux de Médiation installés dans les villages (15 comités ayant déjà été mis en place) présidé par les chefs des villages (Sultan, Lawane). Ils fonctionnent sans plaintes spécifiques de la part des PAPs jusqu'à présent.
- h) Renforcement de l'équipe de sauvegarde : L'UCP a renforcé son équipe par une Spécialiste des questions sociales et par un Consultant PAR, en poste depuis novembre 2016. Ces deux personnels assurent le suivi du processus d'indemnisation des personnes affectées et de la construction des cases.

### **Synthèse de la mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementale**

46. L'objectif était d'évaluer le niveau de mise en œuvre du PGES du projet. Les principaux constats sont les suivants :

- a) Santé et sécurité : Présence d'une infirmerie fonctionnelle dans les bases-vie de Balgam et de Maga, de 02 ambulances (véhicule) opérationnelles sur le chantier. Les forces de maintien de l'ordre (BIR et Militaires) assurent la sécurité sur le chantier et au niveau des bases-vie. Le personnel et les ouvriers sont dotés des EPI appropriés et leur port est effectif ; bien non systématique sur le chantier. Les rampes d'accès sont aménagées le long des digues en cours des travaux mais les éleveurs doivent être sensibilisés sur le respect de leur utilisation.
- b) Signalisation : La signalisation est assurée mais elle est encore faible. Le Groupement d'entreprises doit améliorer la signalisation sur le chantier.
- c) Gestion des déchets : Aucun contrat n'est encore signé par le Groupement d'entreprises avec les structures spécialisées pour la collecte des déchets industriels (batteries, pneus, filtres à huile, médicaux etc.), les déchets biomédicaux (infirmeries). TOTAL a disposé des citernes dans les deux bases-vie pour le stockage des huiles usées. La mission recommande que le Groupement d'entreprises accélère des négociations avec ses partenaires pour l'évacuation de ces déchets du chantier. Les déchets ménagers sont mieux gérés : présence au niveau des bases-vie des bacs à ordures pour la collecte, et des sites d'enfouissement des déchets biodégradables. Sur le chantier, les déchets produits sont collectés par les aides-HSE au moyen des sacs à ordures qui sont ensuite ramenés à la base-vie.
- d) Plan de gestion des pesticides : Aucune activité n'est encore mise en œuvre.

## Conclusions sur la mise en œuvre des politiques de sauvegarde sociale

- ✓ **Reporting** : Le rapport d'activités trimestriel (octobre à décembre 2016) et le rapport d'activités annuel de 2016 ne sont pas encore transmis à la Banque.
- ✓ **Rating** : La mise en œuvre des mesures de sauvegarde sociale et environnementale est **Modérément Satisfaisante**. Des efforts considérables restent à fournir sur le volet environnemental et la construction des cases devra être encore plus rapide pour libérer au plus vite les emprises, afin de ne pas retarder l'avancement des travaux.

## Communication

47. Sur le volet communication, la Mission a passé en revue les points suivants : (i) compte rendu des activités de 2016, (ii) validation des activités principales de 2017 – PTBA, (iii) évaluation de la communication faite auprès du grand public, auprès des communautés, et (iv) répartition du travail dans la nouvelle équipe de communication.

48. Le constat est le suivant :

- ✓ Absence d'une stratégie de communication – qui freine la mise en place de certaines activités et la planification efficiente des actions à mettre en place
- ✓ Equipe de communication composée de trois personnes : Nécessite de clarification des rôles de chaque personne. Une personne – SEMRY, une personne – PULCI, une personne : 50% SEMRY-PULCI
- ✓ Absence d'outil de communication à l'intention du grand public (brochures, flyers, pancarte, site web). La communication auprès des populations n'est pas abordée/ intégrée et est laissée à la responsabilité de l'équipe environnementale et sociale

49. La Mission recommande donc, de :

- ✓ Finaliser au plus tôt la stratégie de communication
- ✓ Clarifier les termes de références des trois personnes en charge de la communication
- ✓ Renforcer les actions de visibilité auprès du grand public/ des populations concernées
- ✓ Valider les actions à mettre en œuvre en 2017

## Passation des Marchés

50. Le Plan de passation des marchés a été revu et discuté lors de la Mission. Le plan finalisé devra être transmis à la Banque pour avis.

51. L'organisation de la passation des marchés est conforme à l'accord de financement ; une spécialiste en passation des marchés vient d'être recrutée et sera en charge de la supervision de toutes les activités de passation des marchés et du contrôle qualité. Dans le cadre des renforcements de ses capacités, la Mission invite la SPM à profiter des formations dispensées par la Banque, et l'encourage à interagir régulièrement avec les spécialistes en passation des marchés basés au niveau de la Banque.

52. La mission a été informée que : (i) 05 décomptes successifs du bureau de contrôle SETICO représentant un total de FCFA 252 millions ont été rejetés avec pour motifs l'absence de signature de l'aide-mémoire et l'absence de document justifiant la présence du personnel sur le chantier pendant la période de suspension des travaux, (ii) le paiement par lettre de crédit au fournisseur SEBA n'est toujours pas effectif. Après échanges, la mission a recommandé au PULCI de (i) rassembler l'ensemble des documents justifiant la permanence du personnel de SETICO, au besoin

avoir une rencontre avec le MINMAP afin d'accélérer le paiement de ces décomptes, et (ii) d'avoir un entretien avec le fournisseur afin de s'accorder sur les clauses de la lettre de crédit et revoir son montant à la baisse, afin qu'il soit limité à celui relatif au matériel à fournir. Si les blocages persistent de solliciter l'appui de la banque au besoin.

53. Le Projet devra commencer à utiliser STEP; il est à rappeler que STEP deviendra obligatoire pour tous les projets au 30 juin 2017.

54. Une revue des marchés passés a posteriori (PPR) a été effectuée le 22 juin 2016. Le rapport a été communiqué au projet le 16 septembre 2016. La revue n'a pas révélé de problèmes majeurs.

55. Au terme de la supervision du volet Passation des Marchés la mission a conclu que la performance en Passation des Marchés est **Modérément Satisfaisante** et le risque est évalué élevé.

### **Gestion Financière**

56. Performance précédente. La performance de la gestion financière à l'issue de la revue de gestion financière conduite au cours du mois de Mai 2016 avait été jugée Modérément Satisfaisante et le risque y relatif avait été estimé modéré. Sur la base de ce niveau de risque, une nouvelle revue sera conduite au cours du mois de Mai 2017 laquelle permettra de mettre à jour la performance de la gestion financière et le niveau de risque.

57. Les principaux constats et recommandations de la revue de gestion financière sont ainsi qu'il suit :

**Budget.** Le Budget 2016 d'un montant de FCFA 17.985 millions a été exécuté au 31 décembre 2016 à hauteur de FCFA 9.166 millions, soit un taux d'exécution de 50,96%. Cependant au 17 Mai 2016, la comptabilité affichait un niveau d'exécution de 10.459 millions. Cette incohérence s'explique par les ajustements opérés dans la comptabilité après le 17 Mai aux fins de corriger les anomalies relevées dans les imputations comptables ayant entraîné la majoration des charges. Le Projet a été invité à transmettre à la Banque la situation de ces ajustements.

**Décaissement.** Le montant décaissé se situe à FCFA 17,3 milliards, ce qui représente un taux de décaissement de 29.25% en mars 2017. Malgré la forte progression de 11 points par rapport à la mission précédente, cette performance est insatisfaisante à 3 mois de la date de clôture initiale du projet. La mission relève d'importants retards dans le paiement de certains contrats qui ont une incidence sur le taux de décaissement. En effet :

- Cinq décomptes successifs de la mission de contrôle conduite par SETICO (no 05 à 08) représentant un total de FCFA 252 millions et portant sur la période d'aout à octobre ont fait l'objet de plusieurs rejets par le MINMAP à cause de l'absence d'exhaustivité des pièces justificatives et des incohérences sur celles présentées.
- La lettre de crédit du fournisseur SEBA relatives à l'achat du matériel de pluviométrie a été émise en septembre 2016 sans que les deux parties ne s'accordent sur les clauses de ladite lettre. De plus, le montant de la lettre de crédit porte sur la totalité du contrat du prestataire (livraison du matériel + formation+ maintenance sur 02 ans) alors que la prestation réelle liée à la lettre de crédit se limite uniquement à la livraison du matériel. Les parties ont pu trouver un consensus en février 2017 et le paiement a été effectué en mars 2017.

Ces retards révèlent l'absence d'un contrôle rigoureux des décomptes transmis, l'absence de proactivité de l'équipe dans le suivi des contrats plus particulièrement et dans la recherche systématique de solutions aux problèmes rencontrés dans l'exécution des contrats.

**Fonds de contrepartie.** Les fonds de contrepartie mobilisés au troisième trimestre sont de FCFA 655.200.000, ce qui porte la contribution globale reçue à FCFA 2.055.200.000 au 31 décembre 2016. Les dépenses cumulées effectuées sur fonds de contrepartie s'élèvent à FCFA 965.855.731, soit un taux d'utilisation de 47% et un reliquat non utilisé de FCFA 1.089.344.269.

**Audit.** L'auditeur interne du PULCI a été recruté en juillet 2016. A la date de la mission, aucun rapport de l'auditeur interne n'a été transmis à la Banque. Le premier rapport serait en cours de revue auprès de la coordination. La Mission recommande de prendre les mesures idoines pour sa transmission à la Banque.

En ce qui concerne l'audit externe, les rapports d'audit de l'exercice 2015 composés du rapport d'opinion et du rapport sur l'évaluation du contrôle interne ont été reçus dans les délais. La qualité du rapport a été jugée conforme aux directives de l'IDA et aux normes d'audit internationales. Le rapport d'opinion a fait l'objet d'une certification de l'auditeur sans réserve. En ce qui concerne le rapport de contrôle interne, l'auditeur a mis un accent particulier sur le non reversement des impôts sur salaires et les cotisations sociales prélevés au cours de l'exercice pour des montants respectifs de FCFA 13 millions et FCFA 2 millions. La Banque a invité le projet à prendre les dispositions nécessaires en vue de corriger les points de faiblesses du contrôle interne identifiés.

#### **E. VISITE DE SITES POTENTIELS À AMÉNAGER**

58. Une partie de la Mission a visité aussi la région du Nord de Cameroun pour voir (i) des sites potentiels pour des Aménagements Hydrauliques d'Usage Multiple, (ii) le barrage de Lagdo et son potentiel d'aménagement hydro-agricole, et (iii) la SODECOTON. Les visites ont permis de voir aussi les difficultés des routes d'accès dans le nord. Cette mission de terrain va permettre à l'équipe de la Banque Mondiale de préparer une étude pour mieux comprendre la situation dans la région septentrionale du Cameroun.

#### **F. ACCORDS SUR LES ACTIONS À METTRE EN OEUVRE ET PROCHAINES ETAPES**

59. La Mission et la partie congolaise ont convenu d'un ensemble de mesures, objet du plan d'actions figurant à l'annexe 1 du présent aide-mémoire.

#### **G. ACCÈS PUBLIC À L'INFORMATION**

60. Dans le cadre de la Politique de la Banque Mondiale en matière d'Accès à l'Information, en vigueur depuis le 1er juillet 2010, les autorités ont confirmé que l'Aide-Mémoire de la présente Mission pourra être divulgué publiquement.

Fait à Yaoundé, le 25 janvier 2017



Pierre Boulenger,  
Chargé de Projet

## ANNEXES

<b>Annexe 1 : Recommandations de la mission</b> .....	2
<b>Annexe 2: Indicateurs de performances du projet</b> .....	9
<b>Annexe 3: Carte de localisation du Projet</b> .....	10
<b>Annexe 4: Etat d'avancement des activités</b> .....	11
<b>Annexe 5 - Situation des cases (mise en œuvre du PAR, au 31/12/2016),</b> .....	16
<b>Annexe 6 : Avancement des travaux et études, planification</b> .....	18
<b>Annexe 7 : Revue des mesures de sauvegarde sociale et environnementale</b> .....	23
<b>Annexe 8 – Liste des personnes rencontrées</b> .....	40

## Annexe 1 : Recommandations de la mission

#	Actions/Activités	Date butoir	Structure responsable
	<b>Composante 1</b>		
	<b>Digue de Maga (lot 1)</b>		
1	Examiner l'état des vannes murales (ouvrage Vrick et 4 prises) en vue de leur réparation ou leur remplacement au 1 <sup>er</sup> semestre 2018	30/06/2017	Entreprise / MDC
2	Stopper les travaux sur les tronçons où un OS de travaux n'a pas été délivré (exemple digue Maga, côté Est)	Immédiat	PULCI
3	Transmettre à la BM une demande d'autorisation de démarrer les travaux sur la digue de Maga (phase 2), et justifier de la libération des emprises sur cette zone	Au plus tôt	PULCI
4	Planning lot 1 (Maga) <ul style="list-style-type: none"> <li>- Phase 1 – tronçon 5</li> <li>- Phase 1 – tronçon 4</li> <li>- Phase 1 – tronçon 5</li> <li>- Phase 2 – tronçon 1</li> <li>- Phase 2 – tronçon 2</li> <li>- Ouvrages hydrauliques</li> <li>- Tronçon 3km aval Pouss</li> <li>- Périmètre Est</li> <li>- Périmètre Ouest</li> </ul>	30/06/2017 30/06/2017 30/06/2017 30/06/2017 30/06/2017 <b>30/06/2018</b> 30/06/2017 30/04/2017 <b>30/04/2018</b>	PULCI / MDC / Entreprise
5	- Compléter les études de surélévation des ouvrages en béton de la digue de Maga, car elles n'intègrent pas le mode de mise hors eau des ouvrages avant surélévation. - Travaux de surélévation des ouvrages en béton	Au plus tard le 05/02/2017  Avant saison des pluies	Entreprise / MDC
6	Nécessité de respecter la pente du talus amont de la digue de Maga (pente 1V/2H préconisée dans les études d'APD) et la pente aval de 2V/3H	Immédiat et en continu	MDC / Entreprise
7	Sur la partie de la digue de Maga la plus exposée à l'action des vagues, protéger le talus amont par enrochements adéquats.	Avant la saison des pluies	MDC / Entreprise
8	Sur les autres tronçons de la digue, mettre en place le plus rapidement possible les protections par les plantes adéquates, après essais de transplantations	Avant la saison des pluies	MDC / Entreprise

#	Actions/Activités	Date butoir	Structure responsable
9	Protéger les talus avals par engazonnement (marché de travaux ou par la population locale) et arrosage jusqu'à leur prise.	Avant la saison des pluies	MDC / Entreprise
10	Travailler sur un tronçon bien délimité et le finir complètement (rehaussement et protections) avant de passer à un autre tronçon afin d'éviter de revenir réparer des érosions sur les talus	En continu	MDC / Entreprise
11	Traiter les conduits d'érosion à travers le corps de la digue (renard), faire des photos et les repérer sur un plan	En continu	MDC / Entreprise
<b>Digue du Logone (lot 2)</b>			
12	Planning lot 2 (Logone) - Tronçon 1 (reprise travaux + 7 km) - Tronçon 2 (21 km) - Tronçon 3 (24 km) - Périmètre SP4 - Périmètre SP3 - Déversoir Pouss	30/04/2017 31/05/2017 <b>31/05/2018</b> 30/04/2017 <b>30/06/2018</b> 30/04/2017	PULCI / MDC / Entreprise
13	Préciser le mode de mise en place des enrochements sous l'eau pour le déversoir de Pouss	05/02	Entreprise / MDC
14	Préciser le mode de mise en place des enrochements sous l'eau pour l'enrochement de protection des berges du Logone.	05/02	Entreprise / MDC
<b>Tous travaux</b>			
15	Effectuer en laboratoire l'ensemble des analyses nécessaires pour qualifier les matériaux d'emprunt (granulométrie, limite d'Atterberg, essais Proctor, etc.).	Immédiat et en continu	MDC / Entreprise
16	Matériel de vérification de la teneur en eau des matériaux d'emprunt (Speedy) disponible sur les zones d'emprunt	Immédiat et en continu	MDC / Entreprise
17	Pourvoir les chantiers par un nombre suffisant de petits matériels de compactage, genre petits rouleaux à pieds dameurs ou pilonneuses (dames sauteuses) afin de réaliser un compactage de bonne qualité près des ouvrages en béton.	Immédiat et en continu	MDC / Entreprise
18	Nécessité d'un représentant de la MDC sur le site d'emprunt ou sur le chantier de compactage pour le rehaussement de la digue	Immédiat et en continu	MDC

#	Actions/Activités	Date butoir	Structure responsable
19	Nécessité d'un représentant de la MDC pour le contrôle et la correction de la valeur de teneur en eau des matériaux sur le site d'extraction	Immédiat et en continu	MDC
20	Nécessité d'un représentant de la MDC pour le contrôle de la grosseur des mottes des matériaux d'emprunt évacués vers les aires de compactage	Immédiat et en continu	MDC
21	Nécessité d'humidifier le corps de la digue avant mise en place des nouveaux matériaux afin de faciliter la liaison entre l'ancien remblai et le nouveau	Immédiat et en continu	MDC / Entreprise
22	Nécessité que l'entreprise dispose d'un bureau pour réaliser les études et méthodes d'exécution.	Immédiat et en continu	Entreprise
23	Doter la MDC et le PULCI de plus de personnel de contrôle pour pouvoir suivre convenablement tous les chantiers ouverts par l'entreprise.	Immédiat et en continu	PULCI / MDC
<b>Composante 2</b>			
24	Redémarrer l'élaboration du Plan de Contingence	Au plus tôt	PULCI / Consultant
25	Examiner la possibilité de travailler avec l'organisme UNITAR, pour la mise en place d'un système d'alerte précoce, sur la base d'un système déjà opérationnel.	Au plus tôt	PULCI
26	Régler le problème des lettres de Crédit avec le fournisseur des équipements hydrométéorologiques.	Au plus tôt	PULCI
<b>Composante 3</b>			
27	Démarrer les activités visant à pérenniser les ouvrages réalisés dans le cadre du Projet (mise en place et la régulation de l'Association des Usagers de l'Eau, élaboration d'un plan de maintenance des ouvrages,...) et produire un 1 <sup>er</sup> rapport courant avril.	01/04/2017	SETICO / PULCI
<b>Communication</b>			
28	Finaliser au plus tôt la stratégie de communication	31/03/2017	PULCI
29	Clarifier les termes de références des trois personnes en charge de la communication	31/03/2017	PULCI
30	Renforcer les actions de visibilité auprès du grand public/ des populations concernées	En continu	PULCI
31	Valider les actions à mettre en œuvre en 2017	31/03/2017	PULCI

#	Actions/Activités	Date butoir	Structure responsable
	<b>Volet environnemental et social</b>		
	<b>Actions liées à la mise en œuvre du PAR</b>		
32	Actualiser le nombre de cases à construire et d'arbres et tombes touchés sur les tronçons partant de Guémé à Yagoua	15/02	PULCI
33	Construction des latrines : - Recensement des latrines affaissées sur le tronçon Pouss – Begue Palam - Finalisation de toutes les latrines sur le reste des tronçons	15 février Courant mars	PULCI
34	Construction des cases : - Tronçon Begue Palam – Djafga : Achèvement de la construction des 84 cases et 54 cuisines - Tronçon Djafga – Doreissou : Résiliation du contrat de ECOS pour ces 400 unités de case restant pour le passer à SOTCOCOG et que l'emprise soit libérée - Tronçons Doreissou – Vele et Vele – Gueme : Démarrage des travaux de construction des unités de cases avant le 15 avril 2017 - Tronçons restants de Gueme à Yagoua : Démarrage des travaux de construction des unités de cases avant le 15 avril 2017 et Attribuer ce marché à SOTCOCOG	15 février 15 février 15 juin 15 juin	PULCI
35	Actualiser le niveau d'avancement des constructions des cases pour chaque tronçon et transmission de la situation à la BM tous les mois	Dès février	PULCI
36	Compensation des arbres et tombes touchés : - Interpeller la CCE pour le versement des compensations des 18 PAPs (arbres et tombes) restant sur les tronçons Pouss – Tékélé, Pouss – Begue Palam, Begue Palam – Djafga et Djafga - Doreissou - Achever le paiement des compensations sur les tronçons restants (Doreissou à Yagoua)	31 janvier	PULCI  CCE
37	Adresser la mise en demeure à l'entreprise ECOS chargée de la construction des unités de case, en vue soit de procéder à la résiliation du marché et /ou à la modification de son contrat pour confier une partie de son contrat à SOTCOCOG	30 janvier	SEMRY

#	Actions/Activités	Date butoir	Structure responsable
38	Revoir le DAO des cases pour prendre en compte les problèmes rencontrés précédemment et les spécifications des marchés aux entreprises (y compris les latrines et cuisines)	Avant lancement nouveaux AO ou contractualisations	SEMRY
39	Examiner les possibilités de contractualiser les travaux de réalisation des cases restantes avec l'entreprise SOTCOCOG (filiale Maroua)	Dès autorisation MINMAP	SEMRY
40	Proposer des améliorations possibles pour le tracé des digues à réaliser, notamment sur les points suivants déjà identifiés : - Village de Vélé pour conserver la bande des 30 m et éviter le recasement	10 février	MDC
41	Accompagner les PAPs dans l'acquisition du certificat d'abandon de terrain, en prévention de ce potentiel conflit	Courant mois de février pour les tronçons déjà entamés Courant mois de mars à venir pour les tronçons entre Guémé à Yagoua	PULCI
<b>Actions liées au reporting et à l'archivage</b>			
42	Transmission à la BM de rapports trimestriels et du rapport annuel 2016 produits par le PULCI du suivi environnemental et social des travaux	Trimestriel 30 janvier pour le rapport du quatrième trimestre 2016 et pour le rapport annuel 2016	PULCI
43	Transmission à la BM des rapports mensuels de la MDC dans les délais	Mensuel	PULCI
44	Archivage numérique de la documentation sur le projet	Immédiatement et dorénavant	PULCI
<b>Actions liées à la mise en œuvre du PGES</b>			
45	Recenser le nombre de rampes d'accès aménagés et à aménager pour le passage d'animaux	10 février	Entreprise / MDC
46	Avis de non objection de la BM sur la proposition technique de protection durable de la digue de Maga du Groupement d'entreprises	03 février	BM
47	Achèvement du dénombrement des arbres et abattage	fin février 2017	Groupement

#	Actions/Activités	Date butoir	Structure responsable
	des arbres		d'entreprises des travaux
48	Récupération des rebus de bois : Se référer au cahier de charge pour identifier la responsabilité et procéder à l'opération	31 janvier	SEMRY
49	Santé et sécurité : Renforcement de la sensibilisation du personnel sur le port des EPI	Immédiat	Groupement d'entreprises des travaux
50	Amélioration de la signalisation sur le chantier et sensibilisation des populations riveraines pour leur conservation	Immédiat	Groupement d'entreprises des travaux
51	Accélération des négociations avec ses partenaires pour l'évacuation du chantier des quantités des pneus (de l'ordre de 300 sur les deux lots) et des filtres à huile (400 pour les deux lots) déjà stockées à ce jour	Février	Groupement d'entreprises des travaux
52	Renforcement des actions de sensibilisation du personnel de chantier sur le port des EPI	Hebdomadaire	Groupement d'entreprises des travaux
53	Déploiement des FMO dans la base-vie des cadres à Maga	Immédiat	FMO Groupement d'entreprises des travaux
54	Renforcement de la sensibilisation des employés sur la nécessité de l'inscription à la CNPS	Immédiat	Groupement d'entreprises des travaux
55	Sensibilisation : - Organisation des sessions de sensibilisation du personnel sur les thématiques liées aux IST, VIH-SIDA, à l'hygiène. La sensibilisation doit être assez fréquente au niveau des différents ateliers (5 à 10 mn de Tool Box Meeting à l'embauche et au démarrage des activités journalières) - Organisation des sessions de formation du personnel sur les premiers secours	Chaque mois	Groupement d'entreprises des travaux
<b>Actions liées à la mise en œuvre du PGP</b>			
56	Transmission à la BM des PTBA pour 2015, 2016 et 2017 de mise en œuvre du PGP	03 février	PULCI
57	Transmission à la BM du rapport de la mission visant l'élaboration des termes de référence pour la réalisation de la situation de référence des eaux et des	03 février	PULCI

#	Actions/Activités	Date butoir	Structure responsable
	sols des périmètres irrigués des Maga et Yagoua, ainsi que de ces TdR pour commentaires		
	<b>Personnel</b>		
58	Confirmer la présence effective de l'Expert International Social et de l'Expert International Environnemental dans l'équipe du Panel Indépendant	31 janvier	Banque mondiale
59	Renforcer les capacités de l'Expert HSSE de PULCI		PULCI
	<b>Autre</b>		
60	Programmer 3 missions au cours de l'année 2017 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vers mars ou avril,</li> <li>- Avant la saison des pluies (juin),</li> <li>- Durant la saison des pluies (septembre, octobre)</li> </ul>	Suivant dates	BM
61	Transmettre à la BM une note décrivant les études ou travaux complémentaires souhaitant être menés (intégrant passation des marches, planning, budget), compatible avec la prolongation envisagée du Projet et en priorisation les activités: <ul style="list-style-type: none"> <li>- recalibrage du chenal entre l'évacuateur à vannes et l'ancien lit du mayo Vrick en aval, en vue de pouvoir délivrer pour les besoins aval, un débit pouvant atteindre 20 m<sup>3</sup>/s,</li> <li>- recalibrage des émissaires des périmètres irrigués,</li> <li>- travaux sur le Petit Goromo,</li> </ul>	28/02/2017	PULCI
62	Transmettre une note à la BM, incluant le délai de prolongation et les compléments ou modifications souhaités dans le cadre de la restructuration	Au plus tôt	PULCI
63	Transmettre à la BM un organigramme du PULCI, en vue d'adapter le personnel en place à la fonction du PULCI, notamment: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer le personnel technique par au moins un autre ingénieur génie civil (ou de préférence hydraulicien) ayant une expérience certaine dans la supervision des travaux, épaulés par des techniciens compétents dans la supervision des travaux,</li> </ul>	31/03/2017	PULCI
64	Approuver dans les délais les décomptes	En continu	PULCI

## Annexe 2: Indicateurs de performances du projet

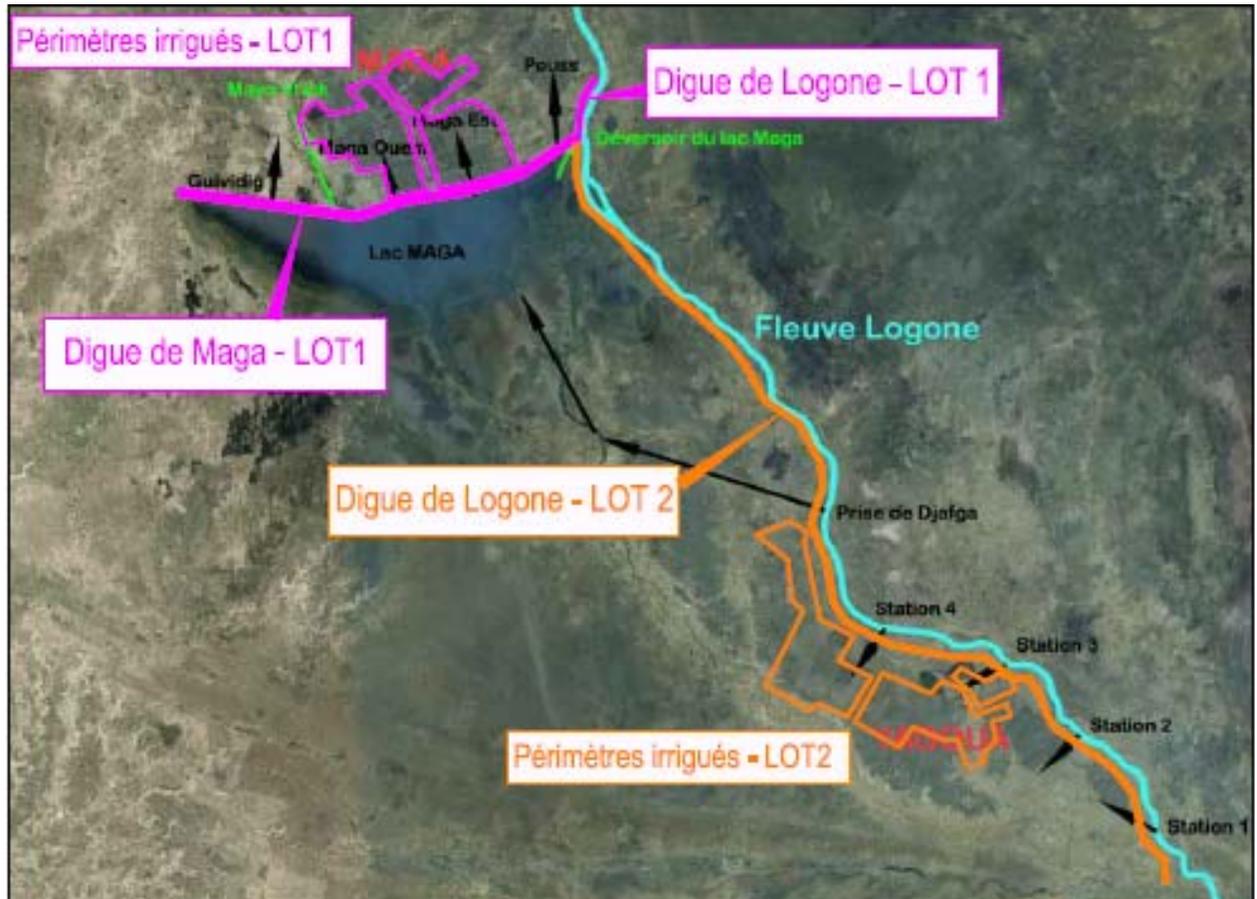
L'objectif de développement du projet (PDO) est de réhabiliter des infrastructures hydrauliques clés et d'améliorer la préparation aux catastrophes dans des zones ciblées de la région de l'Extrême-Nord du Cameroun.

#	Définition de l'indicateur	Unité de mesure	Baseline (2013)	Rappel, juin 2016	Valeur actuelle <b>31/12/2016</b>	Objectif fin de projet 2017
<b>Indicateurs de suivi des résultats pour l'atteinte des objectifs du projet</b>						
1	Infrastructures de protection contre les inondations réhabilitées	km	-	0	<b>0</b>	97
2	Plan de contingence approuvé et disséminé	oui/non	-	0	<b>Non</b>	oui
3	<b>Nombre de personnes directement bénéficiaires du projet</b>	Unité	-	0	<b>0</b>	78.000
	<b>Dont femmes et filles</b>	%	-	0	<b>0</b>	30
<b>Indicateurs de résultats intermédiaires</b>						
<b>Composante A – Réhabilitation des infrastructures hydrauliques clés pour la protection contre les inondations et la production de riz</b>						
4	Kilomètres de la digue du Logone réhabilités	km	-	14	<b>14*</b>	70
5	Kilomètres de la digue de Maga réhabilités	km	-	12	<b>12*</b>	27
6	Augmentation de la capacité de déversoir du barrage de Maga	m <sup>3</sup> /s	20	0	<b>0</b>	400
7	<b>Surfaces équipées de dispositifs d'irrigation et de drainage (zone d'irrigation réhabilitée)</b>	ha	-	0	<b>0</b>	7.500
<b>Composante B – Gestion des catastrophes et des urgences</b>						
8	Personnes formées à la préparation aux situations de catastrophes et à la gestion de de situations d'urgence (plan de contingence) pour les infrastructures hydrauliques clé	nbre de pers formées	-	0	<b>0</b>	100
9	Système de surveillance hydrométéorologique pour la gestion opérationnelle des infrastructures hydrauliques clés	nombre d'éqts installés	-	0	<b>0</b>	15
<b>Composante C - Opération d'infrastructure et d'entretien, de gestion de projet</b>						
10	Plan de gestion et d'entretien des infrastructures hydrauliques clés élaboré et diffusé	oui/non	-	0	<b>Non</b>	oui

*En gras, Core indicator*

*\* en travaux*

### Annexe 3: Carte de localisation du Projet



#### Annexe 4: Etat d'avancement des activités

#### **Composante A : Travaux de réhabilitation des digues barrage de Maga, de Logone de Yagoua, des périmètres irrigués et des ouvrages connexes.**

Activité planifiée	Titulaire du marché (si attribué)	Avancement de l'activité au 31 Décembre 2016
<i>Travaux</i>		
<p><b><u>Lot1:</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réhabilitation de la digue barrage de Maga et 3 km de la digue de Logone en aval du déversoir de Pouss : (15 km de la digue du barrage de Maga achevés ; 12 km de la digue du barrage de Maga réhabilités et 3 km de digue de Logone en aval du déversoir de Pouss réhabilités)</li> <li>• Réhabilitation des Ouvrages connexes à la digue de Maga : (298 Plots et 18 Vannes installés)</li> <li>• Réhabilitation du périmètre irrigué de Maga Est : (2 400 Ha de Périmètre de Maga Est réhabilités)</li> </ul>	<p>GRUPEMENT GEYSER/SOTCOCOG</p>	<p>-<i>Délai global consommé : 26,81%</i> (206 jours sur 720)</p> <p>-<i>Estimation du retard : RAS</i></p> <p>-<i>Avancement physique Digue: 44 %</i></p> <p>-<i>Avancement physique Périmètre Maga Est: 10%</i></p> <p>-<i>Avancement physique global : 23.73%</i></p> <p>-<i>Avancement financier :18.56 %</i></p>
<p><b><u>Lot2:</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réhabilitation de la digue du Logone : (22 km de la digue du Logone achevés et 32 km de la</li> </ul>	<p>GRUPEMENT GEYSER/SOTCOCOG</p>	<p>-<i>Délai global consommé : 28.61%</i> (206 jours sur 720)</p>

Activité planifiée	Titulaire du marché (si attribué)	Avancement de l'activité au 31 Décembre 2016
<i>digues du Logone réhabilités)</i>		<i>-Estimation du retard : 17.5%</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Confortement des berges du Logone : (12 km de berges de Logone confortées)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li><i>-Avancement physique Digue: 24.16 %</i></li> <li><i>-Avancement physique Périmètres: 12,50%</i></li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réhabilitation des ouvrages connexes : (108 Plots et 06 Vannes installés)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li><i>-Avancement physique global : 21,01 %</i></li> <li><i>-Avancement financier : 16 %</i></li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avenant n°1 au Lot 2: Déversoir-radier de Pouss : (738 ml déversoir-radier de Pouss réhabilité)</li> </ul>	<b>GROUPEMENT GEYSER/SOTCOCOG</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><i>-Décapage, déblais et destruction béton : 100%</i></li> <li><i>-Piste de contournement : 100%</i></li> <li><i>-Couche de pose en grave-ciment : 100%</i></li> <li><i>-Avancement physique global des travaux : 10%</i></li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réhabilitation du Périmètre irrigué de la SP4 : (1 800 Ha de périmètre irrigué de la SP4 réhabilités)</li> </ul>		
<b>Contrôle des travaux</b>		
Lots 1 et 2	<b>CONSORTIUM SETICO/TPF PLANEGE</b>	<i>12 mois d'activités, 9 décomptes et 12 Rapports d'activités produits ; Pour le compte du Groupement d'Entreprises, validation de 5 décomptes de travaux dont 2 pour le lot 1 et 3 pour le lot 2.</i>

## **COMPOSANTE B : RENFORCEMENT DE LA GESTION DES CATASTROPHES ET DES SITUATION D'URGENCE**

- Renforcement de la gestion des données hydrométéorologiques
- Contrat d'acquisition des équipements hydrométéorologiques (100 pluviomètres à lectures directs, 10 stations météo automatiques, 170 échelles limnimétriques, des enregistreurs automatiques) signé depuis le 14 Avril 2016 avec le Groupe Allemand SEBA Hydro ;
- Du fait des procédures administratives liées à la délivrance de la lettre de crédit documentaire (CREDOC) et des délais d'obtention du Certificat d'importation assez longs, la livraison des équipements prévue initialement à la 2ième quinzaine de juillet 2016, a été reportée à la mi-mars 2017 ;
- Au regard de toutes ces contingences, le délai de livraison a été suspendu en conséquence pour rester conforme à la réglementation en vigueur en matières des marchés publics.
- Renforcement de la gestion des situations d'urgence
- Recrutement d'un Consultant International pour l'élaboration du Plan de Contingence ;
- Formation des membres de l'équipe de l'UCP sur les notions de « risque » et « d'urgence » en Avril 2016 ;
- Mise en place du Centre Opérationnelle d'Urgence et formation des membres de l'équipe à Yagoua, du 14 au 19 mars 2016 ;
- Mise en place du Comité Stratégique Local de Gestion des crises et formation des membres du 13 au 18 juin 2016 ;
- Arrêt du contrat du Consultant en charge de l'élaboration du Plan de Contingence, pour des rendus insatisfaisants, le 24 Octobre 2016;
- Contractualisation d'un nouveau Consultant au nom de Monsieur Issaka NOMBRE. Sa première mission est programmée à partir du 15 Janvier 2017.

### COMPOSANTE 3 : APPUI INSTITUTIONNEL : VOLET GESTION DU PROJET

Activité planifiée	Titulaire du marché (si attribué)	Avancement de l'activité au 31 Décembre 2016
<b>Composante C-Appui institutionnel</b>		
<b>C-1 Renforcement institutionnel</b>		
Tavaux de réhabilitation des infrastructures de la SEMRY et Travaux d'aménagements des façades et de la cours des locaux PULCI	<b>ACED CONSTRUCTION</b>	<b>Travaux achevés et réceptionnés</b>
Acquisition, installation, formation et accompagnement du personnel à l'utilisation des Logiciels TOM2PRO pour la SEMRY et TOM MONITORING pour la PULCI	<b>CABINET PESCO CONSULTING</b>	<b>Logiciels livrés en en cours d'utilisation</b>
<b>C-2 Appui à la mise en œuvre du projet</b>		
Travaux d'aménagements du bureau de liaison de Yaoundé	<b>ETS DJAKAKO</b>	<i>Travaux achevés et réceptionnés</i>
Travaux d'aménagements du bureau de liaison de Maga	<b>ETS ABEGUEDI</b>	<i>Travaux achevés et réceptionnés</i>
Acquisition de deux chaloupes avec moteur hors-bord et équipements associés	<b>ETS SERAYIM</b>	Equipements livrés et réceptionnés
Acquisition et installation des Équipements Mobiliers et matériels divers pour le PULCI (UCP, bureau de liaison Yaoundé et antenne de Maga)	<b>ETS ZOCAM</b>	Equipements livrés et réceptionnés
Audit comptable (Auditeur externe sur 2 ans)	<b>Encours</b>	Marchés en cours de passation
Revue à mi-parcours du projet		
Evaluation d'impact		
Technicien Spécialiste -Agriculture, (1 ans renouvelable)	<b>En cours</b>	En cours de validation par la banque mondiale
Technicien Spécialiste en Machinisme agricole (1 ans renouvelable)	<b>En cours</b>	En cours de validation par la banque mondiale
Technicien Spécialiste irrigation (1 ans renouvelable)	<b>En cours</b>	En cours de validation par la banque mondiale

Activité planifiée	Titulaire du marché (si attribué)	Avancement de l'activité au 31 Décembre 2016
Développement d'un plan d'opération et de maintenance, et de renforcement de capacité		
Acquisition des EPI	<b>ETS ELIASTEPH</b>	EPI Livrés et réceptionnés
Acquisition d'une pompe réfrigérante	<b>Encours</b>	
<b>EQUIPEMENTS MOBILIERS &amp; MATERIELS</b>	<b>ETS ZOCAM</b>	Equipements livrés et réceptionnés
Maintenance informatique	<b>En cours</b>	
Matériel de formation, y compris vidéo	<b>ETS INTEK</b>	Equipements livrés et réceptionnés
Conception et installation de site web	<b>En cours</b>	
Matériel de communication et appareil photographie et de géolocalisation	<b>ETS ALISMCAM</b>	Equipements livrés et réceptionnés
Station total pour les lotissements du comité local de suivi	<b>ETS ALISMCAM</b>	Equipements livrés et réceptionnés
Avenant Assurance maladie pour le personnel de l'UEP et leur famille (2016-2017)	<b>GMC ASSURANCE S.A</b>	Prime d'assurance payée Contrat en cours
Taxes sur le carburant du groupement d'entreprises GEYSER/SOTCOCOG		Le dossier est en cours de traitement par le MINEPAT qui a décidé de prendre en charge ces taxes sur le carburant (TSPP & TVA) sur la base des consommations réelles de carburants de la première campagne 2016
Quatre véhicules Prado prévus dans le marché		Les véhicules ont fait l'objet d'une réception provisoire le 10 janvier 2017 par le PULCI. Toutefois, les différents frais engagés par le Groupement d'entreprises GEYSER/SOTCOCOG ne sont pas encore remboursés
Remboursement relatif aux APEC suite aux importations de matériels à hauteur de 128 505 665 F CFA		Dossier en cours de traitement par le PULCI et le Groupement GEYSER/SOTCOCOG

**Annexe 5 - Situation des cases (mise en œuvre du PAR, au 31/12/2016),**

Une emprise de **7 km est déjà libérée** entre Bégué Palam et Djafga. En ce moment, **8 km sont en cours de libération** sur le même tronçon. Du côté de TEKELE (3km en aval de POUSS), **40 unités de cases sont en chantier** sur les 85 cases attendues. Voir le tableau récapitulatif ci-dessous.

Tronçon	Distance (en km)	Réalisé (en km)	Nombre de familles concernées		Unités de case (UC)			Entreprise attributaire	Etatavancement	Autres infrastructures socio communautaires attribuées ou réalisées
			Prévues	Réalisées	Prévues	Attribuées	Réalisées et en réalisation			
<b>1<sup>ère</sup> vague : Cases construites, phase travaux prévue de Novembre à Décembre 2015</b>										
Pouss - BeguePalam (Lot 2 – digue de Logone)	15		49	66	233	389	389	Fait en régie	Réalisé	03 forages 01 église 01 mosquée
<b>2<sup>ème</sup> vague : Cases à construire au plus tard en Novembre 2016, phase travaux prévue de Mai à octobre 2016</b>										
BeguePalam – Djafga (Lot 2 – digue de Logone)	20	15	66	27	415	164 70 cases d’habitation, 47 toilettes et 47 cuisines	138 unités de cases	Ste ECOS	7 km libérés	02 mosquées 02 églises 02 forages (En réalisation)
						281 <b>Dont 212 à Djafga</b>	208 Unités de cases <b>100 cases finies</b>	Ets MADJI	<b>08 km libérés</b>	
						<b>3<sup>ème</sup> vague</b> 43 (21 cuisines et 22 latrines)		SOTCOCOG	Travaux en cours	
<b>2<sup>ème</sup> vague : Cases à construire au plus tard en Décembre 2016, phase travaux prévue de Mai à octobre 2016</b>										

Tronçon	Distance (en km)	Réalisé (en km)	Nombre de familles concernées		Unités de case (UC)			Entreprise attributaire	Etatavancement	Autres infrastructures socio communautaires attribuées ou réalisées
			Prévues	Réalisées	Prévues	Attribuées	Réalisées et en réalisation			
Djafga – Doreissou (Lot 2 – digue de Logone)	12		11 9	0	632	364 250 cases d'habitation 57 toilettes et 57 cuisines	98 unités de case	Sté ECOS	Travaux en cours	02 églises et 02 mosquées attribuées
								GENIE RUCIMEL	Forages réceptionnés	02 forages
						3 <sup>ème</sup> vague 194 93 cases d'habitation 50 cuisines et 51 latrines	40 unités de cases	SOTCOCOG	Travaux en cours	01 bâtiment de 02 salles de classe attribué
<b>3<sup>ème</sup> vague : Cases à construire au plus tard en Mars, phase travaux prévue d'Octobre 2016 à Mars 2017</b>										
Pouss-tékélé (Lot 2 – digue de Logone)	3		16	0	85	85 40 cases d'habitation 17 toilettes et 16 cuisines	40	SOTCOCOG	Travaux en cours	02 Forages (implantés) 01 église
Doreissou – Vélé (Lot 2 – digue de Logone)			11 3	0	797	797 571 cases 113 cuisines, 113 latrines		SOTCOCOG	Travaux en démarrage	02 Forages (implantés) 01 église 01 magasin attribué
Vélé-Guémé (Lot 2 – digue de Logone)			10 0	0	535	535 335 cases 100 cuisines, 100 latrines		SOTCOOG	Travaux en démarrage	02 forages (implantés)

### Annexe 6 : Avancement des travaux et études, planification

LOTS	km	TRAVAUX		ETUDES	
		Travaux en cours ou réalisés	Programmation	Approuvé	En cours
<b>MAGA (LOT 1)</b>					
Guirvidig – OP 3	15	<b>-Décapage : 100%</b> <b>-Remblai :</b> -Tronçon 5 =Guirvidick-OP4 : (4,57km) et -Tronçon 3 = MAYO VRICK-OP3 (3,897km) <b>66,81%</b> Soit 8.5 km sur les 15 km en travaux sont à la cote 315 ; -Tronçon 4 =OP4-MAYO VRIK : <b>13,31%</b> (déblai et remblais de digue)	Pour la prochaine phase <b>Nov. 16 – Juin 17</b> -Terrassements (Rampes, traitement des dégradations et Remblai complémentaire), -Talutage -Pose du géotextile, -Pose de Grave Ciment sur Rampe, -Pose du GNT et -Engazonnement des talus amont et aval	Etudes digue barrage des tronçons où les travaux ont démarré	Ouvrages digue barrage : <b>100%</b> Remblai complémentaire digue barrage : <b>10%</b>
OP 3 - Pouss	12	-Décapage <b>100%</b> -Déblais <b>100%</b>	-Terrassements (Rampes, traitement des renards, Remblais de digue et Remblai complémentaire), -Talutage -Pose du géotextile, -Pose de Grave Ciment sur Rampe, -Pose du GNT -Engazonnement des talus amont et aval	Etudes digue barrage des tronçons où les travaux ont démarré	Tronçon 1 (Pouss – OP1) digue barrage : <b>100%</b> Tronçon 2 (OP1- OP3) digue barrage : <b>100%</b>
Pouss - Tekele	3	Travaux prévus pour début Juin	-Terrassements (Rampes, décapage, déblais, Remblais de digue et Remblai complémentaire), -Talutage -Pose du géotextile,	Etudes digue barrage du tronçon où les travaux vont démarrer en janvier 2017	Digue du Logone : <b>100%</b>

LOTS	km	TRAVAUX		ETUDES	
		Travaux en cours ou réalisés	Programmation	Approuvé	En cours
			-Pose de Grave Ciment sur Rampe, -Pose du GNT -Engazonnement des talus amont et aval		
<b>Réhabilitation périmètres irrigués, à compléter</b>	ha	Travaux de faucardage, des pistes et des Canaux Tertiaires dans le périmètre Maga Est : <b>100%</b>  <b>Délai d'exécution Globale :</b>  - <i>Délai global consommé : 26,81% (206 jours sur 720)</i> - <i>Estimation du retard : RAS</i> - <i>Avancement physique Digue: 44 %</i> - <i>Avancement physique Périmètres: 10%</i> - <i>Avancement physique global : 23.73%</i> - <i>Avancement financier :18.56 %</i>	Terminer complètement les travaux de réhabilitation des périmètres de MAGA EST	Etudes digue barrage de tous les tronçons où les travaux vont démarrer en janvier 2017	Ouvrages périmètres : <b>95%</b> Maga Ouest : <b>85% (en attendant la prise en compte)</b>
<b>LOGONE (LOT 2)</b>					
Déversoir Pouss	0.743	- Démolitions - Déblais - Réalisation de la voie de contournement - Pose de la couche de fond avec du 0/40.	- Reconstruction du déversoir -radier de Pouss du 01 Janvier – Mars 2017	Etudes terrassement des digues : 100% Etudes ouvrages des digues : 95% (en attendant la prise en compte des observations de la MDC dans la version définitive.	<b>Périmètres :</b> Etudes terrassement et ouvrages SP3 : 100% Etudes terrassement et ouvrages SP4 : 100% Traitement des berges : 100%
Pouss – Bégué Palam	15	- Déblai : <b>65%</b> - Remblai : <b>57%</b> ,	- Rampes, - Correction des dégradations		

LOTS	km	TRAVAUX		ETUDES	
		Travaux en cours ou réalisés	Programmation	Approuvé	En cours
		- 6.5 km sur les 15 km sont à la cote du projet (soit 6.5km sur 21 km prévus) : 89%	de la crête et des talus amont et aval - Talutage - Protection des talus		
Bégué Palam - Djafga	20	- Travaux de réhabilitation sur <b>6km</b> à environ en cours ont atteint la côte du Projet - <b>6 km</b> sur les 21 km sont à la cote du projet - Marchés de construction 281cases en cours d'exécution	Travaux <b>sur 6 km des 20 km</b> - Rampes, - Correction des dégradations de la crête et des talus amont et aval - Talutage - Protection des talus  Travaux de réhabilitation de la digue Logone sur les 14 km des 20 km et les ouvrages prévus pour la prochaine phase ( <b>Nov. 16 – Juin 17</b> ) - Rampes, - Décapage - Déblais - Remblais - Talutage - Protection des talus		
Djafga - Doreissou	12	-Marchés de construction 250 cases en cours d'exécution	Travaux de réhabilitation de la digue Logone prévus pour la prochaine phase ( <b>Nov. 16 – Juin 17</b> ) : - Rampes, - Décapage - Déblais - Remblais - Talutage		

LOTS	km	TRAVAUX		ETUDES	
		Travaux en cours ou réalisés	Programmation	Approuvé	En cours
			- Protection des talus		
Doreissou - Yagoua	20		Travaux prévus en 2017		
<b>Réhabilitation périmètres irrigués, à compléter</b>		<p><b>Travaux commencés dans les Périmètres de la SP4 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Abattage 722 arbres</li> <li>-Débroussaillages : 235,00 ha casier 8 et 10</li> <li>-Décapage 390 000 m<sup>2</sup> casier 8 et 10</li> <li>-Faucardage : 187 000 m<sup>2</sup> casier 8 et 10</li> <li>-Déblais canaux : 1500 m<sup>3</sup></li> <li>-Déblais de drains : 71 000 m<sup>3</sup> casier 8 et 10</li> <li>-Remblais cavaliers: 45 000 m<sup>3</sup> casier 8 et 10</li> <li>-Piste de chantier : 10 Km</li> </ul> <p><b><u>Délai d'exécution Globale :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-<i>Délai global consommé : 28.61% (206 jours sur 720)</i></li> <li>-<i>Estimation du retard : 17.5%</i></li> <li>-<i>Avancement physique Digue: 24.16 %</i></li> <li>-<i>Avancement physique Périmètres: 12,50%</i></li> <li>-<i>Avancement physique</i></li> </ul>	Finir et réceptionné les travaux de réhabilitation totale des Casiers 8 et 10 à partir de Janvier 2017.	Etudes digue barrage de tous les tronçons où les travaux vont démarrer en janvier 2017	<p><b>Périmètres :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Etudes terrassement et ouvrages SP3 : 100%</li> <li>Etudes terrassement et ouvrages SP4 : 100%</li> <li>Traitement des berges : 100%</li> </ul>

LOTS	km	TRAVAUX		ETUDES	
		Travaux en cours ou réalisés	Programmation	Approuvé	En cours
		<i>global : 21,01 %</i> <i>Avancement financier : 16 %</i>			

**Annexe 7 : Revue des mesures de sauvegarde sociale et environnementale**  
**Période de supervision : du 16 au 20 janvier 2017**

**Problèmes rencontrés précédemment**

1. La situation reste extrêmement préoccupante en ce qui concerne le rythme constaté sur la construction des cases sur les tronçons de Begue Palam – Djafga et Djafga – Doreissou, seules 70 unités de cases ont été construites au passage de la mission de supervision au mois de juin 2016. Des dispositions ont été prises par la partie camerounaise pour satisfaire cette exigence, et des recommandations ont été faites par la Mission.

**A. CONSTATS ET CONCLUSIONS SUR L'ÉVOLUTION DU PROJET**

**Composante A.** Réhabilitation des principaux ouvrages hydrauliques pour la protection contre les inondations et la production rizicole.

2. La mission note que les PAPs privilégient la proximité de leur ancien site de résidence. L'approche de recul a été adoptée par les PAPs sur l'ensemble des tronçons. De fait, les sites de recasement qui avaient été identifiés et retenus dans le PAR n'ont pas été utilisés. Cependant certains PAPs (ménages) des villages de Guémé, Kartoua et Vélé dans l'arrondissement de Vélé par manque de terrain ne se sont pas encore prononcés sur leur choix. Lors des réunions en vue de la mise en place des 3 comités de médiation de ces trois villages, les autorités traditionnelles (Lawans et Djaoros) concernés avaient émis la proposition de mettre à la disposition des concernés des terres compte tenu de leur nombre réduit à s'installer dans les sites de recasement.

3. La mission note que l'acquisition de terrain pour la construction des unités de case s'opère de trois manières : (i) par donation par un tiers du village au PAP concerné ; (ii) par donation par un membre de la famille au PAP concerné ; (iii) par d'une parcelle du PAP auparavant exploitée pour la production agricole. Cette acquisition grâce à un tiers ou à un membre de la famille n'est sécurisée par aucune attestation de donation au bénéficiaire (par exemple : certificat d'abandon de terrain) ; bien que le site occupé soit toujours situé sur l'emprise des 300 m (par rapport à la digue) appartenant à l'État. Cette situation pourrait tout de même être source de conflits potentiels futurs entre le donateur et/ou sa progéniture et le PAP bénéficiaire. Sur ce, *la mission recommande que l'UCP accompagne les PAPs dans l'acquisition de certificat d'abandon de terrain, en prévention de ce potentiel conflit.*

4. La mission note le nombre de cases construites correspond au nombre de cases touchées ; bien qu'il y ait des réclamations de certains PAPs qui jugent inférieur ce nombre. Les superficies sur la nouvelle parcelle est un peu plus grande que dans l'ancien site ; ont déclaré les PAPs enquêtés. En effet, la superficie de chaque case construite est de 12 m<sup>2</sup> (3,5m x 4,5m) contre une moyenne de 5,495 m<sup>2</sup> pour chaque case détruit. Par ailleurs, certaines déplorent la qualité des latrines dont quelques-unes sont affaissées (cas de Haman Jean à Begué-Palam) et les femmes déplorent l'étroitesse de la cuisine qui ne leur permet pas de classer leurs ustensiles de cuisine et de s'y mouvoir aisément. Certaines femmes utilisent la cuisine comme magasin de classement des ustensiles et continuent de préparer à l'air libre : cas d'une des épouses de monsieur Haman à Begué Palam. *La mission recommande de réajuster la superficie des cuisines pour les constructions à venir ; mais après discussion, l'UCP juge qu'augmenter les superficies des cuisines pour les ménages non encore bénéficiaires créerait plutôt des frustrations des*

*premiers bénéficiaires. La leçon à tirer de cette situation est que toute action à engager dans le cadre du projet, fut-elle mesure d'accompagnement, doit viser à satisfaire les besoins des bénéficiaires.*

5. La mission note une réelle implication des PAPs et des populations locales dans le processus de construction. Les PAPs sont présents sur le chantier pendant la phase de construction de leurs cases.

6. La mission note une prise en compte des avis des PAPs dans le processus de construction. Par exemple, certains PAPs ont apporté des modifications sur le design initial de leurs cases : par exemple, au lieu de deux cases en deux bâtiments séparés, deux cases sont jumelées en un bâtiment de deux chambres. C'est le cas de monsieur Alioum Diona à Pouss et monsieur Haman à Begué Palam.

7. La mission note une bonne appropriation des cases par les bénéficiaires. Par exemple, monsieur Seini Diona, un des PAPs enquêtés du village Pouss a déjà installé un jardin de tomates en pleine croissance autour de ses cases en cours de construction. Les épouses de monsieur Haman de Begué-Palam au passage de la mission était en plein travaux de sécurisation de la case de l'une des épouses (installation de la barrière). Par ailleurs, plusieurs unités de cases (saré) intégrées sont déjà sécurisées par les barrières par leurs propriétaires (cas de Haman).

8. La mission note l'effectivité de l'impact socio-économique des activités liées à la construction des cases. Par exemple la vente des briquettes pour la construction, le renforcement des capacités des populations en matière de fabrication des briquettes, le renforcement des capacités en maçonnerie des certains jeunes des villages bénéficiaires.

9. La mission note le suivi effectif des personnes vulnérables dans le processus de compensation. L'UCP a établi le répertoire des personnes vulnérables touchées dans les 4 arrondissements affectés, où un total de 66 personnes vulnérables ont été identifiées parmi lesquelles 47 veuves, 12 personnes âgées et 7 handicapés. Un suivi particulier de ces groupes sociaux est effectif notamment en ce qui concerne la gestion des requêtes liées au recasement (construction des cases) que le paiement des compensations. Les compensations de certaines personnes âgées qui ne peuvent pas se déplacer leurs ont été remises à domicile ou alors par l'intermédiaire des chefs traditionnels (cas de la veuve et vieille Nagavodi Passou à Pouss). En outre, les requêtes et doléances des veuves et personnes handicapées ont fait l'objet d'un examen particulier. Par exemple : le cas de veuve Haoua Monique qui a bénéficié d'une case à la place d'une cuisine touchée dans le village Djafga ; le cas de Ahourouksou Paulos, aveugle à Djafga, qui a bénéficié d'une case suite à sa requête.

10. Compensation des arbres et tombes touchés : Les résultats sont totalement atteints car toutes les 224 personnes (18 sur le tronçon Pouss – Tékélé, 78 dans le village Djafga et 128 dans le village Doreissou) dont les arbres et tombes sont situés dans les 30 m de l'emprise des travaux par rapport au pied des digues, y compris les cas de réclamations, ont perçu leurs compensations les 6, 7 et 8 janvier 2017. Toutefois, du fait de leur absence pendant l'opération, 18 personnes restent attendus pour percevoir leurs compensations dont 04 sur le tronçon Pouss – Tekélé, 03 dans le village Djafga, 11 dans le village Doreissou (cf. les trois PV de la CCE). *La mission recommande que l'UCP interpelle la Commission de Constat et d'Évaluation des biens (CCE) quant à la nécessité de prendre contact avec les 18 PAPS n'ayant pas encore perçu leurs compensations, afin que celles-ci rentrent rapidement dans leurs droits.* Le processus de paiement des compensations n'a pas encore démarré sur les tronçons restants (Doreissou à

Yagoua). *La CCE a programmé cette opération pour le mois de janvier 2017. Le budget de ces compensations est en cours de traitement par l'UCP.*

11. Construction des cases : Globalement, tant sur le lot 1 (Maga – Pouss – Tékélé) que sur le lot 2 (Logone : tronçon Pouss – Yagoua), il y a eu des avancées sur le nombre des unités de cases construites comparativement à la mission de juin 2016 ; bien que les résultats escomptés ne soient pas totalement atteints. À ce jour, seulement 657 unités de cases sont achevées et même déjà intégrées par les PAPs contre 2811 attendus pour 470 familles ; soit à peine 23, 37% de taux de réalisation par rapport aux prévisions. En effet, les entreprises des travaux (SOTCOCOG, ECOS, Ets MADJI) ont relevé quelques difficultés qu'elles rencontrent notamment la faible disponibilité des briquettes produites localement et qui justifieraient à leur avis, entre autres, le faible avancement observé dans la construction des cases. *La mission recommande aux entreprises de faire recours aux fournisseurs extérieurs.* La mission a également observé que ECOS accuse un très grand retard par rapport aux deux autres entreprises. Par exemple entre Djafga et Doreissou, le marché de ECOS prévoit la construction de 364 unités de case (250 cases, 57 cuisine et 57 latrines). Mais, à ce jour, seulement la construction de 104 cases a démarré (aucune n'ayant encore atteint le niveau de chainage) ; soit un taux de démarrage d'à peine 28,57%. *Face à cette situation, et dans la perspective d'une accélération du rythme de la construction des cases sur les tronçons Begue Palam – Djafga et Djafga – Doreissou, l'UCP propose deux alternatives à condition d'adresser une deuxième mise en demeure à l'entreprise ECOS : (i) soit l'entreprise SOTCOCOG construit les unités de cases restant (260 au total) confiées à l'entreprise ECOS sur ces tronçons dont le contrat doit être résilié ; (ii) soit SOTCOCOG prend le relais et l'UCP confie quelques cases à ECOS sur les tronçons suivants. L'avis de la BM à ce sujet est la résiliation du contrat de ECOS et le transfert du marché à SOTCOCOG.*

#### **Lot 1 : Maga – Pouss – Tékélé (3 km)**

12. Construction des cases : Sur ce tronçon, la construction des 40 cases prévues est en cours d'achèvement. La préoccupation reste sur les 17 latrines et 16 cuisines dont la construction n'a pas encore démarré. *SOTCOCOG promet d'achever les 40 cases entamées et des 16 cuisines d'ici le 05 février 2017. Quant aux latrines, le démarrage des travaux de construction dépendra du niveau d'eau souterraine à observer vers fin février 2017 ; ce qui projette la finalisation des latrines au mois de mars 2017.* La mission note que SOTCOCOG a ajusté le plan de construction de ces latrines prenant ainsi en compte les défaillances observées dans les latrines des tronçons Pouss – Begue Palam et Begue Palam – Djafga.

13. Compensation des arbres et tombes touchés : Les résultats attendus sont totalement atteints sur ce tronçon. 14 des 18 personnes affectées par la perte de leurs arbres et tombes dans les 30 m de l'emprise, ont effectivement perçu leurs compensations le 6 janvier 2017 (cf. PV de la CCE). Les 04 personnes restantes étaient absentes lors de l'opération de compensation ; elles sont attendues par la CCE pour percevoir leurs compensations (cf. PV de la CCE). *La mission recommande que l'UCP interpelle la CCE quant à la nécessité de prendre contact avec ces 04 PAPs afin qu'elles rentrent rapidement dans leurs droits.*

#### **Lot-2 Logone : Tronçon Pouss – Yagoua**

14. Construction des cases : La situation reste préoccupante quant au rythme constaté dans la construction des cases sur les tronçons de Begue Palam – Djafga et Djafga – Doreissou. Lors la mission de juin 2016, il était souhaité que ces tronçons soient libérés au plus tard en fin février

2017. Des dispositions ont été prises par la partie camerounaise pour la finalisation des unités de cases sur ces tronçons, et des recommandations ont été formulées par la mission. Il conviendra de porter une attention toute particulière sur ce sujet durant les semaines à venir. Le constat est le suivant sur chaque tronçon :

- a) Sur le tronçon Pouss – Begue Palam (22 km), la construction des 389 unités de cases (257 cases, 66 cuisines et 66 latrines) est totalement achevée et déjà occupées par les PAPs qui en sont d'ailleurs contentes et toutes celles rencontrées pendant la mission ont réaffirmé leur reconnaissance à l'endroit du Gouvernement. Toutefois, certaines PAPs rencontrées ont signalé le risque d'affaissement de certaines latrines. En outre, les femmes déplorent l'étroitesse de la cuisine. *La mission recommande à l'UCP de revoir les latrines qui sont affaissées et d'en dresser la liste et la transmettre à la BM avant le 15 février 2017, et de les refaire pendant période 1<sup>er</sup> mars – 30 mai 2017 ;*
- b) Sur le tronçon Begue Palam – Djafga (20 km), sur les 459 unités de cases à construire (322 cases + 69 latrines + 68 cuisines) : 268 (84 cases + 54 latrines + 54 cuisines) sont totalement achevées et déjà intégrées par les familles, 116 (84 cases + 32 cuisines) sont en cours de construction et 75 (54 latrines + 21 cuisines) n'ont pas encore démarré en termes de travaux. *L'UCP fixe le délai d'achèvement de la construction des 84 cases et 54 cuisines pour le 25 février 2017. Mais la mission souhaite que cette date soit ramenée au 15 février pour la libération des emprises.* Toutefois, le démarrage de la construction des latrines dépendra du niveau d'eau souterraine ; lequel ne peut être observé que vers la fin du mois de février 2017 ; ce qui projette *la finalisation des latrines au mois de mars 2017 ;*
- c) Sur le tronçon Djafga – Doreissou (12 km), sur les 558 unités de case (343 cases + 108 latrines + 107 cuisines) à construire, aucune n'est achevée. Les travaux ont démarré pour la construction de 158 cases seulement. L'entreprise ECOS accuse un retard considérable dans la construction des unités de cases sur ce tronçon. La qualité de ses travaux est également mise en cause (murs non rectiligne, briquettes peu uniformes pour une même unité de cases, finition peu affinée). *L'UCP planifie l'achèvement de la construction des 400 unités de cases restant pour avril 2017. La mission recommande que le contrat de ECOS pour ces 400 unités de case restant soit résilié pour le passer à SOTCOCOG et que l'emprise soit libérée avant le 15 avril 2017 ;*
- d) Sur les tronçons Doreissou – Vele ( ?? km) où 597 unités des cases sont à construire pour 113 familles et Vele – Gueme où 535 unités de cases sont à construire pour 100 familles, *l'UCP planifie la finalisation de leur construction d'ici juin 2017.* Le contrat de SOTCOCOG est en cours de signature au MINMAP à Yaoundé. *L'entreprise souhaite que son contrat soit finalisé au plus tard le 27 janvier 2017, et que la mise à disposition de l'avance de démarrage s'opère dans un délai raisonnable. La mission recommande que les travaux de construction des unités de cases commencent sur ces deux tronçons avant le 15 avril 2017 ;*
- e) Les tronçons restants de Gueme à Yagoua (Gueme – Kartoua dans l'arrondissement de Vele et Kartoua – Vounaloum, Vounaloum – Zoulla, Zoulla – Marao, Marao – Bidim, Bidim – Djogoidi dans l'arrondissement de Yagoua) feront l'objet de marché de l'année 2017. *La mission recommande que les travaux*

*de construction des unités de cases sur ces tronçons commencent avant le 15 avril 2017.*

15. Compensation des arbres et tombes touchés : Les résultats attendus sont totalement atteints sur les tronçons Pouss – Begue Palam, Begue Palam – Djafga et Djafga - Doreissou. En effet, le paiement des compensations y relatives est achevé à Pouss dans l'arrondissement de Maga, à Dougui, Begue Palam, Djafga et Doreissou dans l'arrondissement de Kaï Kaï : En dehors des 18 PAPs signalées du tronçon Pouss – Tékélé, un total de 78 personnes edans le village Djafga et 128 dans le village Doreissou ont effectivement perçu leurs compensations les 7 et 8 janvier 2017 respectivement (cf PV de la CCE). Toutefois, du fait de leur absence pendant l'opération, 03 personnes dans le village Djafga et 11 dans le village Doreissou restent attendus pour percevoir leurs compensations (cf. les trois PV de la CCE). *La mission recommande que l'UCP interpelle la CCE quant à la nécessité de prendre contact avec ces 14 PAPs afin qu'elles rentrent rapidement dans leurs droits. Le paiement des compensations des PAPs des villages affectés dans les arrondissements de Vélé et de Yagoua est programmé pour le mois de janvier 2017. Le budget de ces compensations est en cours de traitement par l'UCP.* Certaines personnes ont formulé des plaintes pour signifier que leurs arbres n'ont pas été recensés. En effet, à le Lawan de Djafga a relevé l'existence de 4 requêtes relatives à ce sujet et notifié qu'elles ont été acheminées chez le Sous-préfet de Kaï Kaï, pour transmission à la Commission d'Arrondissement, en vue de leur traitement.

16. L'avancement des travaux est conditionné par la libération des emprises dans la bande des 30 mètres par rapport au pied des digues, et donc concrètement de la réalisation des cases permettant la réinstallation des populations affectées. La mission avait manifesté sa plus vive inquiétude face au constat effectué sur le terrain. Face à cette situation :

- la SEMRY ayant constaté la défaillance des 2 entreprises locales (à savoir ECOS et Ets MADJI) contractualisées pour la réalisation des unités de cases, a procédé à la contractualisation de l'entreprise SOTCOCOG, par Entente Directe pour accélérer les constructions ; d'où le progrès observé sur le terrain à ce mois de janvier 2017 ;
- au-delà de ces 2 contrats, trois autres tronçons ont été confiés par Entente Directe avec l'entreprise SOTCOCOG ;
- *la mission encourage la SEMRY à explorer cette possibilité offerte par les procédures nationales de passation des marchés, pour confier à SOTCOCOG la construction des cases dans les tronçons restants (Guémé à Yagoua).*

17. Par ailleurs, pour éviter tout problème à venir, comme ceux mentionnés par les entreprises locales, la mission invite la SEMRY, avec l'appui du PULCI, de revoir le DAO des cases pour prendre en compte les problèmes rencontrés précédemment et les spécifications des marchés aux entreprises et ce avant tout lancement de nouveaux AO ou contractualisations.

18. *La Mission rappelle à l'UCP la nécessité de transmettre à la Banque l'actualisation des constructions des cases pour chaque tronçon tous les mois.*

### **Composante C : Appui institutionnel**

19. Conformément à la recommandation de la mission de juin 2016, l'UCP a renforcé son équipe par une Spécialiste en questions sociales, en poste depuis novembre 2016. L'UCP a en sus de cette recommandation, renforcé cette équipe également avec le recrutement d'un Consultant PAR chargé du suivi de la construction des cases, du processus de compensation des personnes

dont les arbres et tombes sont touchés. La présente mission constate que ces deux personnels supplémentaires de l'Unité Environnement du projet sont effectivement en poste et sont actifs sur le terrain au regard du niveau appréciable des activités menées sur leurs volets (constructions, compensations, médiation) depuis leur arrivée.

### **Mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementale et sociale**

20. Panel des experts : Conformément aux recommandations de la mission de mars 2016, il était prévu que le Panel Indépendant de sécurité des barrages soit renforcé par un Expert International Social et un Expert International Environnemental devant être recrutés avant le démarrage de la deuxième campagne des travaux prévus pour novembre 2016. *Cette recommandation n'est pas encore mise en œuvre étant donné l'absence de ces deux profils dans l'équipe du Panel pendant la présente mission.*

21. Personnel : La mission note que les personnels de l'Unité Environnement du Groupement d'entreprises et ceux de la Mission de contrôle (MDC) sont effectivement en poste et actifs sur le terrain.

22. Reporting : Lors de la mission de juin 2016, la mission avait rappelé à l'UCP que la documentation des activités du projet est très importante pour le suivi (rapports, procès-verbaux, comptes-rendus, photos, vidéo, etc.). À cet effet, elle avait demandé à l'UCP de s'assurer que toutes les rencontres importantes du projet avec les populations et menant à des prises de décision soient sanctionnées par des procès-verbaux et/ou comptes-rendus des rencontres signés par toutes les parties. La mission observe que cette recommandation est effectivement mise en œuvre au regard de la production par l'UCP des rapports d'activités trimestriels, des procès-verbaux disponibles et concernant les compensations des personnes dont les arbres et tombes sont touchés, des rapports de mission de mise en place des comités de médiation dans les villages affectés, du rapport de formation des comités de médiation sur le mécanisme de gestion des plaintes, des procès-verbaux de gestion des réclamations suite aux requêtes des populations, des procès-verbaux relatifs au choix de recasement par recul des ménages, du compte rendu de la réunion de signature du procès-verbal de recasement par recul dans les arrondissements concernés. Toutefois, la mission note une non-conformité dans la transmission des rapports trimestriels de l'UCP, les rapports mensuels de la MDC, et des différents autres documents à la Banque. *La mission recommande à cet effet que l'UCP transmette à la Banque tous ces documents dans les délais contractuels. Il est ainsi attendu les rapports d'activités trimestriels (octobre à décembre 2016) et annuel 2016 au plus tard le 30 janvier 2017.* Par ailleurs, pour une meilleure lisibilité et visibilité des actions menées pour chaque volet (PAR, PGES, PGP), *la mission recommande de produire le rapport annuel de 2016 de façon séparée, dont un présentant les activités liées à la mise en œuvre du PAR, un pour celles liées à la mise en œuvre du PGES, et un pour celles portant sur la mise en œuvre du PGP. Elle recommande que les rapports trimestriels à venir soient également produits sur ce format. La Mission rappelle à l'UCP la nécessité de transmettre à la Banque l'actualisation des constructions des cases pour chaque tronçon tous les mois.*

23. Archivage : Lors de la mission de juin 2016, la mission avait rappelé à l'UCP l'importance de l'archivage de la documentation du projet (rapports, procès-verbaux, comptes-rendus, photos, vidéo, etc.); ce qui facilite la capitalisation et le suivi. Ainsi, elle avait recommandé de procéder à l'archivage de la documentation ; la mission note que cette action est

effective mais des améliorations restent à faire notamment en ce qui *l'archivage numérique qui doit être renforcé.*

24. PGP : Il a été convenu lors de la mission de juin 2016, qu'un rapport d'avancement soit produit ; ce qui n'a pas été fait. Les rapports des trois premiers trimestres 2016 du volet environnement et social mentionnent clairement qu'aucune activité du PGP n'est encore mise en œuvre. *La mission recommande à l'UCP que les actions retenues dans le Plan de Gestion des Pesticides (PGP) soient enclenchées dès 2017. Par conséquent, le PTBA de 2017 devra contenir les activités liées à la mise en œuvre du PGP.*

25. PGES : La mission recommande l'importance de préparer les rapports de toutes les consultations relatives aux enjeux environnementaux et sociaux du projet et de s'assurer que le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) du projet est effectivement mis en œuvre de manière satisfaisante. La mission recommande que tous les rapports y relatifs lui soient transmis dans les meilleurs délais.

26. Rampes d'accès pour les animaux : La mission note la présence des rampes d'accès des animaux au niveau des digues en cours de construction, tel que recommandé à la dernière mission. *Elle recommande que l'UCP présente un état de la situation de ces rampes (nombre déjà mis en place, nombre à prévoir) qu'elle transmet à la Banque pour les besoins de suivi.*

27. Sites d'emprunts : *La mission recommande que la MDC et l'UCP s'assurent de la remise en état des sites d'emprunts par le Groupement d'entreprises des travaux.*

28. Revégétalisation des talus : La mission recommande que la MDC et l'UCP s'assure du respect des prescriptions et réorientations du cahier de charge de l'entreprise quant à la revégétalisation des talus (aval et amont)

### **Mécanisme de gestion des plaintes**

29. La mission note que la gestion des plaintes est assurée sur le terrain par les Comités Locaux de Médiation installés dans les villages (15 comités ayant déjà été mis en place) dont chacun est présidé par le chef du village (Sultan, Lawane). Conformément aux Décisions préfectorales qui les créent, chaque comité mis en place a pour mission la collecte, l'enregistrement et la transmission immédiate des différentes plaintes des populations au Comité d'Arrondissement chargé de les traiter. Il est à noter que le Comité d'Arrondissement est présidé par le Sous-préfet compétent. La mission note qu'un formulaire de gestion des réclamations est opérationnel depuis décembre 2016. Dans son articulation, une partie est réservée au plaignant, une partie réservée au Comité Local de Base, une partie réservée conjointement au Comité Local de suivi et au PULCI. *Dans un souci d'éviter toute confusion dans le suivi de la procédure, la mission recommande que ce formulaire soit révisé notamment pour respecter les termes des entités mises en place à savoir le Comité Local de Médiation et le Comité d'Arrondissement.*

30. La mission note que le mécanisme de collecte et de traitement des plaintes et requêtes est effectivement publié et expliqué aux PAPs au regard des sessions de formation organisées par l'UCP en décembre 2016 (cf. rapport de formation) et des plaintes formulées à partir de ce formulaire depuis le mois de décembre 2016.

### **Par rapport aux périmètres rizicoles à aménager**

31. La mission note que les producteurs perdent une campagne agricole à cause des travaux d'aménagement dans leur périmètre d'exploitation et ne bénéficient d'aucune compensation. La

conséquence étant la perte de leurs moyens d'existence pendant une année, et donc la diminution de leurs revenus agricole. C'est le cas des riziculteurs tel que l'atteste les responsables environnement de la MDC :

- de Casier 8 de la station de pompage n°4 et du Périmètre de Maga Ouest : En effet, les riziculteurs ont perdu une campagne de culture en 2016 à cause de l'aménagement qui était programmé mais qui finalement n'a pas été réalisé ; ce qui a pénalisé ces producteurs ;
- du Périmètre de Maga-Est : La même situation se pose dans ce périmètre en cours d'aménagement ; d'où l'inquiétude de ces derniers par rapport aux travaux de planage et de labour de ces parcelles ; lesquelles activités ne sont pas prévues dans le cas des travaux d'aménagement en cours.
- Mais suite aux échanges, la SEMRY et l'UCP affirment que ces parcelles en travaux celles programmées ne sont pas et n'étaient plus exploitées par les producteurs. *La mission recommande toutefois que la SEMRY réfléchisse sur la possibilité de compenser les riziculteurs qui seraient éventuellement affectés par les travaux d'aménagement dans les périmètres. La mission recommande également à l'UCP de faire un diagnostic de l'état d'occupation des périmètres à aménager, d'en produire un rapport qu'elle transmet à la Banque avant le 15 février 2017.*

32. La mission note les problèmes liés à l'abattage des arbres. En effet, la MDC a relevé qu'il y a un dépassement des quantités des arbres planifiés pour abattage de 1252 arbres supplémentaires à abattre, avec pour conséquence l'augmentation de coût de cette activité d'abattage d'arbres pour l'entreprise des travaux. L'avant-projet détaillé (APD) a prévu 50 arbres au niveau des périmètres pour les deux lots prévus dans le cadre du projet. Pendant l'exécution, il a été dénombré conjointement par la MDC et le Groupement d'Entreprises, 1298 arbres de diamètre supérieur à 30 cm mesuré à 1 m du sol (cf. spécification du marché), dans le casier 8 à Yagoua (1020 arbres) et le périmètre de Maga Est (278 arbres) en fin décembre 2016. Au courant du mois de janvier 2017, cette équipe a dénombré 04 arbres dans le canal primaire situé derrière le village Doreissou. Ils ont relevé que ces quantités pourraient être revues à la hausse au fur et à mesure de l'avancement des travaux. *Le Groupement d'entreprises souhaite que l'UCP prenne en compte dans ses décomptes, les coûts liés à l'abattage des 1252 arbres supplémentaires. La mission recommande que l'UCP fasse un diagnostic de la situation des arbres dans les périmètres, en produit un rapport qu'elle transmet à la Banque avant le 15 février 2017.*

33. Les produits issus de l'abattage à savoir les rebus de bois ne sont pas encore récupérés des sites, causant l'encombrement au niveau des sites de dépôts. Par ailleurs, les populations riveraines sont en train de récupérer ces rebus à un rythme effréné. La MDC déclare avoir proposé à la SEMRY d'organiser l'opération de récupération de ces rebus de bois. Mais elle déplore la réaction tardive de la SEMRY quant à cette opération. Pour la SEMRY et l'UCP, cette opération est à la charge du Groupement d'entreprise. *La mission recommande le respect des cahiers de charge quant à cette opération, afin de dégager les sites de dépôts avant le 10 février.*

### **Mise en œuvre du PGES projet**

34. La mission note la situation des documents de support de mise en œuvre du PGES :

- le processus de la relance de la préparation d'un Plan de Contingence est en cours ;
- le PGES de l'entreprise est disponible et transmis à la BM ;

- la politique HSE de l'entreprise des travaux est contenue dans le PGES du Groupement d'entreprises disponible et transmis à la BM ;
- le Plan Particulier de la Sécurité et de la Protection de la Santé (PPS-PS) de l'entreprise des travaux disponible et transmis à la BM ;
- le Plan de Gestion des sites disponible et transmis à la BM ;
- le Plan technique Sectoriel de Gestion des Déchets incorporé dans le PGES du Groupement d'entreprises des travaux.

### 35. Santé et sécurité

Volet santé : La mission note ce qui suit :

- Présence d'une infirmerie fonctionnelle dans la base-vie de Yagoua ;
- Présence de l'infirmerie dans la base-vie de Maga (celle de la SEMRY réhabilité
- Présence de 02 ambulances (véhicule) opérationnelles sur le chantier.

Volet sécurité des personnes : La mission note ce qui suit :

- Les forces de maintien de l'ordre (BIR et Militaires) assurent la sécurité sur le chantier et au niveau des bases-vie ;
- Le personnel et les ouvriers sont dotés des EPI appropriés et leur port est effectif ; bien non systématique sur le chantier. Le Groupement d'entreprises devra renforcer la sensibilisation du personnel sur le port des EPI

Volet sécurité du bétail : La mission note ce qui suit :

- La présence des troupeaux de bétail autour des digues (Maga et Logone) et dans les périmètres rizicoles. Les éleveurs doivent être sensibilisés sur le respect de l'utilisation des rampes d'accès au niveau des digues et des ouvrages de franchement au niveau des périmètres rizicoles.

Volet signalisation : La mission note ce qui suit :

- La signalisation est assurée mais elle est encore faible et marquée : la dimension non réglementaire des panneaux, les dispositions peu appropriées des panneaux sur les sites de travaux, etc.). Le Groupement d'entreprises devra améliorer la signalisation sur le chantier ;
- Les environnementalistes de l'entreprise et de la MDC relève le vandalisme des panneaux de signalisation par les populations riveraines, malgré de multiples sensibilisation.

### 36. Gestion des déchets

- Groupement d'entreprises des travaux dispose d'un Plan technique Sectoriel de Gestion des Déchets incorporé dans son PGES. Ce plan prévoit la collecte, le tri, le stockage et le recyclage par des structures agréées par le MINEPDED. Mais aucun contrat n'est encore mis à la disposition de la MDC par le Groupement d'entreprises.
- Types des déchets produits : les déchets domestiques, les déchets industriels (batteries, huiles usées, les pneus, les filtres, médicaux etc.), les déchets biomédicaux (infirmeries).
- Actuellement, il existe au niveau des bases-vie des bacs à ordures pour la collecte, le tri et le stockage des déchets ménagers. Les sites d'enfouissement sont aménagés au niveau des bases vie (extérieur) pour l'enfouissement des déchets biodégradables. Sur le chantier, les déchets produits sont collectés par les aides-HSE au moyen des sacs à ordures qui sont ensuite ramenés à la base-vie.

- Les huiles usées sont stockées dans des citernes étanches au niveau de la base-vie à Balgam pour le lot 2 et au garage de Maga pour le Lot 1. TOTAL a disposé des citernes dans les deux bases-vie.
- Les toilettes sont directement connectées au puisard et fosses septiques au niveau des bases-vie.
- Les quantités des pneus (de l'ordre de 300 sur les deux lots) et les filtres à huile (400 pour les deux lots) stockées deviennent déjà importantes. Au vu des quantités de pneus et de filtres à huile déjà stockées, il devient impératif que le Groupement d'entreprises accélère des négociations avec ses partenaires pour leur évacuation du chantier.

37. Personne des deux bases-vie (Maga et Balgam).

Caractéristiques		Base-vie		Observations
		Maga	Balgam	
<b>Nombre total de personnel</b>		<b>329</b>	<b>160</b>	
<b>Catégorie</b>	Nombre de cadres	12	11	
	o Femmes	0	0	
	o Hommes	12	11	
	Nombre d'agents de maîtrise	145	90	
	o Femmes	04	06	
	o Hommes	141	84	
	Nombre d'ouvriers	83	58	
	o Femmes	03	02	
o Hommes	80	56		
<b>Origine</b>	Nombre d'expatriés et pays	48 (Tchadien, Français, Béninois)	39 (Tchadiens, Français, Maliens)	Plus de 90% sont Tchadiens
	Nombre d'employés originaires du Mayo Danay	175	139	
	Nombre d'employés camerounais originaires de l'Extrême-nord (hors mis Mayo Danay)	194	143	
	Nombre d'employés camerounais originaires des autres régions du Cameroun	49	16	
<b>Structure</b>	Nombre total d'employés de la MDC	11	22	
	Nombre total d'employés de l'entreprise	243	159	Données de la période de Décembre 2016

38. Logement des employés et organisation des bases-vie

Les employés sont logés dans les villes de Maga, Balgam et dans les bases-vie. La plupart des employés locaux résident dans leurs villages. L'alimentation du personnel est assurée gratuitement sur le chantier au niveau des deux bases-vie (deux fois par jour).

Maga :

- 1 base-vie pour les cadres construite en matériaux définitifs, sécurisée par une clôture grillagée et constituée de : 9 chambres avec toilette chacune (chaque chambre occupe un bloc), un bloc de réfectoire-cuisine. L'alimentation en eau potable y est assurée par un forage qui alimente les différents blocs par des robinets. Cette eau a subi une analyse bactériologique et physico-chimique le 21 décembre 2016. L'alimentation en électricité y est assurée par un groupe électrogène. Il y existe 02 bacs à ordures pour la collecte des déchets solides et une fosse d'enfouissement pour leur élimination. Un puisard et une fosse septique assure l'évacuation des déchets liquides. Aucune femme ne réside à la base vie. Les FMO n'y sont pas encore déployés bien que déjà habitée ; il est impératif de les y déployer pour y assurer la sécurité. Les patrouilles couvrent cette base.
- 1 base-vie pour les ouvriers construite en matériaux définitifs, sécurisée par une clôture grillagée et constituée de : deux blocs de 22 chambres dont chacune dispose de deux lits, moustiquaire et table de travail, d'un bloc de réfectoire-cuisine, d'un bloc de 5 douches-toilettes. L'alimentation en eau potable et en électricité y est assurée. Il y existe des bacs à ordures. L'alimentation en eau potable y est assurée par un forage doté d'un robinet pour le puisage de l'eau. Cette eau a subi une analyse bactériologique et physico-chimique le 21 décembre 2016. L'alimentation en électricité y est assurée par un groupe électrogène. Il y existe 02 bacs à ordures pour la collecte des déchets solides et une fosse d'enfouissement pour leur élimination. Un puisard et une fosse septique assure l'évacuation des déchets liquides. Aucune femme ne réside à la base vie. Les FMO y assure la sécurité. Les numéros de téléphones utiles (hôpital, FMO, etc.) et la politique HSE de l'entreprise sont affichées dans les couloirs des chambres.
- 1 base-vie pour les FMO : les chambres sont en cours de construction et financées par le PULCI pour les FMO dont 15 à Maga, 05 à Balgam et 15 à Yagoua. Deux véhicules ont été affectés aux FMO.
- Les employés logés dans la ville de Maga ne sont pas concentrés autour d'un même site (ceux de la MDC sont logés au quartier Évasion). Cette situation, selon les responsables de FMO ; ce qui peut rendre difficile leurs patrouilles et leurs interventions. Les FMO proposent que les employés ne résidant pas dans les bases-vie soient logés dans un même quartier pour faciliter leur patrouille et leurs interventions.

Balgam :

- 1 base-vie pour les cadres, agents et ouvriers construite en matériaux définitifs et en containers, sécurisée par une clôture grillagée et constituée de : 16 chambres sous forme de container, 20 chambres pour 02 places chacune construites en briquette pour les ouvriers, 02 blocs de toilettes. 01 réfectoire – cuisine pour le personnel cadre, une cuisine dotée d'un extincteur et d'une affiche de sensibilisation pour le respect des règles d'hygiène. L'alimentation en eau potable y est assurée par un forage qui alimente les différents blocs par des robinets. Cette eau a subi une analyse bactériologique et physico-chimique le 21 décembre 2016. L'alimentation en électricité y est assurée par un groupe électrogène. Il y existe une dizaine de bacs à ordures pour la collecte des déchets solides et une fosse d'enfouissement pour leur élimination. Un puisard et une fosse septique assure

l'évacuation des déchets liquides. Aucune femme ne réside à la base vie. Les FMO y sont pas encore déployées. Les patrouilles couvrent cette base.

- Les ouvriers n'ont pas de réfectoire et le celui des cadres est très étroit. Le Groupement d'entreprises devra construire un réfectoire pour les ouvriers

#### 39. Contrat de travail des employés et sécurité sociale

- Tous les employés (cadres, agents de maîtrise et ouvriers) sont dotés chacun d'un contrat de travail sur les deux sites (Maga et Balam).
- Tous les employés ne sont pas inscrits à la CNPS notamment certains ouvriers qui redoutent du bénéfice de l'action d'une inscription à la CNPS, et de ce fait, refusent de donner les pièces constitutives du dossier à l'entreprise. Ils pensent qu'ils ne toucheront pas cette pension et donc jugeraient inutiles de cotiser.
- A cet effet, le groupement d'entreprises devra :
  - o Renforcer la sensibilisation sur la nécessité de l'inscription à la CNPS ;
  - o Appliquer une mesure incitative pour encourager les ouvriers mettre à disposition les pièces constitutives du dossier de la CNPS.

#### 40. Sensibilisation - Formation des employés

- Les sensibilisations sont faites à une fréquence d'une fois par semaine sur la thématique liée à la sécurité et l'environnement à Maga et, de 2 à trois sessions par mois sur les thématiques de sécurité et d'hygiène au niveau de Balam. Les sensibilisations n'ont pas porté sur les IST, VIH-SIDA depuis le début de la deuxième phase des travaux (novembre 2016 à nos jours).
- À cet effet :
  - o les sessions de sensibilisation doivent être organisées par le Groupement d'entreprises sur les thématiques liées aux IST, VIH-SIDA, à l'hygiène ;
  - o les sessions de formation sur les premiers secours ;
  - o la sensibilisation doit être assez fréquente au niveau des différents ateliers (5 à 10 mn de Tool Box Meeting à l'embauche et au démarrage des activités journalières).

#### 41. Revégétalisation des talus : La mission a noté ce qui suit :

- Pas de végétalisation, toutefois une proposition de protection durable de la digue de Maga a été faite par le Groupement d'entreprises
- Surcoût de l'action de revégétalisation dû aux nouvelles exigences de protection de la digue de Maga. En effet, le marché a prévu la revégétalisation de quelques sections du talus amont de la digue. Mais au regard des dégradations observées sur le chantier, notamment sur les parties déjà réhabilitées, la BM a jugé nécessaire de procéder à une protection globale de la toute la digue (talus amont et aval). Le Groupement d'entreprise est en attente de la validation de sa proposition technico-financière par la BM (soumis au PULCI en novembre 2016).
- La planification de cette activité est liée à la validation de la proposition technique du Groupement d'entreprises par la BM.
- La BM devra donner son avis dans un bref délai sur la proposition technique du Groupement d'entreprises

### **Mise en œuvre du PGP**

42. La mission note d'après après les échanges avec la Responsable HSSE que les actions suivantes ont été enclenchées :

- Élaboration d'un PTBA pour 2015, 2016 et 2017. Ces PTBA doivent être transmis à la Banque pour examen ;
- Élaboration en 2016 des termes de référence pour la réalisation de la situation de référence des eaux et des sols des périmètres irrigués des Maga et Yagoua. Dans le cadre cette activité, une mission de reconnaissance de ces périmètres a été effectuée en 2016 avec pour tâches réalisées : l'identification des différents points de prélèvement pour l'analyse des eaux et du sol des casiers, le recensement des types de produits phytosanitaires utilisés dans les périmètres, le recensement des riziculteurs dans les périmètres, l'identification des difficultés rencontrées par les riziculteurs de la zone SEMRY et leur relation avec ceux hors casiers). Un rapport de cette mission et les TdR doivent être transmis à la Banque pour commentaires.
- Le PTBA 2017 devra être pris en compte dans le PTBA 2017 global du projet pour mise en œuvre.

**B. ACCORDS SUR LES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE ET PROCHAINES ETAPES**

43. La mission avec l'UCP ont convenu des actions suivantes en annexe 1 pour les prochaines étapes. Un suivi tout particulier de la mise en œuvre de ces recommandations sera fait entre la BM et l'UCP pour permettre l'amélioration dans la mise en œuvre des mesures de sauvegarde.

### Appendice 1 : Recommandations de la mission

#	Actions/Activités	Structure responsable	Date butoir
	<b>Actions liées à la mise en œuvre du PAR</b>		
	Actualisation du nombre de cases à construire et d'arbres et tombes touchés sur les tronçons partant de Guémé à Yagoua	PULCI	15 février
	Construction des latrines : - Recensement des latrines affaissées sur le tronçon Pouss – Begue Palam - Finalisation de toutes les latrines sur le reste des tronçons	PULCI	15 février Courant mars
	Construction des cases : - Tronçon Begue Palam – Djafga : Achèvement de la construction des 84 cases et 54 cuisines - Tronçon Djafga – Doreissou : Résiliation du contrat de ECOS pour ces 400 unités de case restant pour le passer à SOTCOCO et que l'emprise soit libérée - Tronçons Doreissou – Vele et Vele – Gueme : Démarrage des travaux de construction des unités de cases avant le 15 avril 2017 - Tronçons restants de Gueme à Yagoua : Démarrage des travaux de construction des unités de cases avant le 15 avril 2017 et Attribuer ce marché à SOTCOCO	PULCI	15 février 15 février 15 juin 15 juin
	Actualisation du niveau d'avancement des constructions des cases pour chaque tronçon et transmission de la situation à la BM tous les mois	PULCI	Dès février
	Compensation des arbres et tombes touchés : - Interpeller la CCE pour le versement des compensations des 18 PAPs (arbres et tombes) restant sur les tronçons Pouss – Tékélé, Pouss – Begue Palam, Begue Palam – Djafga et Djafga - Doreissou - Achever le paiement des compensations sur les tronçons restants (Doreissou à Yagoua)	PULCI  CCE	31 janvier
	Adresser la mise en demeure à l'entreprise ECOS chargée de la construction des unités de case, en vue soit de procéder à la résiliation du marché et /ou à la modification de son contrat pour confier une partie	SEMRY	30 janvier

#	Actions/Activités	Structure responsable	Date butoir
	de son contrat à SOTCOCOG		
	Revoir le DAO des cases pour prendre en compte les problèmes rencontrés précédemment et les spécifications des marchés aux entreprises (y compris les latrines et cuisines)	SEMRY	Avant lancement nouveaux AO ou contractualisations
	Examiner les possibilités de contractualiser les travaux de réalisation des cases restantes avec l'entreprise SOTCOCOG (filiale Maroua)	SEMRY	Dès autorisation MINMAP
	Proposer des améliorations possibles pour le tracé des digues à réaliser, notamment sur les points suivants déjà identifiés : - Village de Vélé pour conserver la bande des 30 m et éviter le recasement	MDC	10 février
	Accompagnement des PAPs dans l'acquisition du certificat d'abandon de terrain, en prévention de ce potentiel conflit	PULCI	Courant mois de février pour les tronçons déjà entamés Courant mois de mars à venir pour les tronçons entre Guémé à Yagoua
	<b>Actions liées au reporting et à l'archivage</b>		
	Transmission à la BM de rapports trimestriels et du rapport annuel 2016 produits par le PULCI du suivi environnemental et social des travaux	PULCI	Trimestriel 30 janvier pour le rapport du quatrième trimestre 2016 et pour le rapport annuel 2016
	Transmission à la BM des rapports mensuels de la MDC dans les délais	PULCI	Mensuel
	Archivage numérique de la documentation sur le projet	PULCI	Immédiatement et dorénavant
	<b>Actions liées à la mise en œuvre du PGES</b>		
	Recenser le nombre de rampes d'accès aménagés et à aménager pour le passage d'animaux	Entreprise / MDC	10 février

#	Actions/Activités	Structure responsable	Date butoir
	Avis de non objection de la BM sur la proposition technique de protection durable de la digue de Maga du Groupement d'entreprises	BM	03 février
	Achèvement du dénombrement des arbres et abattage des arbres	Groupement d'entreprises des travaux	fin février 2017
	Récupération des rebus de bois : Se référer au cahier de charge pour identifier la responsabilité et procéder à l'opération	SEMRY	31 janvier
	Santé et sécurité : Renforcement de la sensibilisation du personnel sur le port des EPI	Groupement d'entreprises des travaux	Immédiat
	Amélioration de la signalisation sur le chantier et sensibilisation des populations riveraines pour leur conservation	Groupement d'entreprises des travaux	Immédiat
	Accélération des négociations avec ses partenaires pour l'évacuation du chantier des quantités des pneus (de l'ordre de 300 sur les deux lots) et des filtres à huile (400 pour les deux lots) déjà stockées à ce jour	Groupement d'entreprises des travaux	Février
	Renforcement des actions de sensibilisation du personnel de chantier sur le port des EPI	Groupement d'entreprises des travaux	Hebdomadaire
	Déploiement des FMO dans la base-vie des cadres à Maga	FMO Groupement d'entreprises des travaux	Immédiat
	Renforcement de la sensibilisation des employés sur la nécessité de l'inscription à la CNPS	Groupement d'entreprises des travaux	Immédiat
	Sensibilisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation des sessions de sensibilisation du personnel sur les thématiques liées aux IST, VIH-SIDA, à l'hygiène. La sensibilisation doit être assez fréquente au niveau des différents ateliers (5 à 10 mn de Tool Box Meeting à l'embauche et au démarrage des activités journalières)</li> <li>- Organisation des sessions de formation du personnel sur les premiers secours</li> </ul>	Groupement d'entreprises des travaux	Chaque mois

#	Actions/Activités	Structure responsable	Date butoir
	<b>Actions liées à la mise en œuvre du PGP</b>		
	Transmission à la BM des PTBA pour 2015, 2016 et 2017 de mise en œuvre du PGP	PULCI	03 février
	Transmission à la BM du rapport de la mission visant l'élaboration des termes de référence pour la réalisation de la situation de référence des eaux et des sols des périmètres irrigués des Maga et Yagoua, ainsi que de ces TdR pour commentaires	PULCI	03 février
	<b>Personnel</b>		
	Confirmer la présence effective de l'Expert International Social et de l'Expert International Environnemental dans l'équipe du Panel Indépendant	Banque mondiale	31 janvier
	Renforcer les capacités de l'Expert HSSE de PULCI :	PULCI	???

### Annexe 8 – Liste des personnes rencontrées

NOM, PRENOM	STRUCTURE	FONCTION
MIDJIYAWA	Gouvernorat	Gouverneur de la Région de l'Extrême-Nord
ABATE EDI'I Jean	Gouvernorat	Gouverneur de la Région Nord
DEBOK NGHEMNING G	MINEPAT	SDFT
AHMAT TOM	MINEPAT	SDI
BAKELAK DIDIER J.	MINEPAT	IE
DJIOGUE LANDRY	MINEPAT	CADRE à la DPIP
MAIRAMOU DOUTSI	DR/MINEPAT EN	C/SRAT
MAROUF MOUSSA	MINEPAT	DR-EN
DANA LUTHER	MINEPAT	DD-MAYO DANAY
MARC SAMATANA	SEMRY	Directeur Général
BRAHIM MALLA	SEMRY	Chef de secteur Maga
GALDALA HINAMA	SEMRY/PULCI	Chargé de communication
NZEH HERMAN	SEMRY	Sous-Directeur
Robert Nyonse	SEMRY	Directeur Général Adjoint
DASSIDI SADANI	SEMRY	DT
LAOUMAYE MERHOYE	PULCI	Coordonnateur
ISSA	PULCI	SRE
JACQUES BLAISE MOUMBEN	PULCI	RSE
NOËL NDJODJE	PULCI	RGC
SAMUEL BIASSOU	PULCI	Consultant
CLOTILDE ABENE	PULCI	Responsable HSSE
PHILIPPE DE WERGIFOSSE	PULCI	Consultant
ABIBOU CISS	PULCI	P.E.I
GOULA BI TIE ALBERT	PULCI	P.E.I
TCHAPPI TIAHA ANTOINE	PULCI	P.E.I
PESOU JACOB	PULCI	Auditeur Interne
FAIDI ANTOINE	PULCI	RQS
SIDONIE ALIMA	PULCI	RESCOM
GUIDJARTOUANG	PULCI	RESCOM
DJUITO VICTORINE	PULCI	SPM
NOMBRE ISSAKA	PULCI	CONSULTANT
LAURENT MOUSSE COMPAROE	Mission de Contrôle	Chef de Mission
NCHOUTNSU AROUNA	Mission de contrôle	Environnementaliste
MAKUI GIDACE	Mission de contrôle	Géotechnicien
TOE MICHEL	Mission de Contrôle	CMA LOT2
KAMDEM FONKWA DAVID	Mission de Contrôle	CMA LOT1

<b>NOM, PRENOM</b>	<b>STRUCTURE</b>	<b>FONCTION</b>
MA-LOUM DJONKAMLA	GRP GEYSER/SOTCOCO	RESP ETUDES LOT2
MAHAMAT FAOUZI	GRP GEYSER/SOTCOCO	DT LOT1
GUIRADOUM NANDINGAR	GRP GEYSER/SOTCOCO	PAQ LOT1
DRAPEAU BENGUEDU	GRP GEYSER/SOTCOCO	RESP ETUDES LOT1
JUSTIN ELIE EBODE	GRP GEYSER/SOTCOCO	CHEF DE PROJET
BRUNO KAMPO	GRP GEYSER/SOTCOCO	Directeur des Travaux
Annabelle Honorel	GRP GEYSER/SOTCOCO	Comité de Direction du grp Geyser/SOTCOCO
OUSMANE HAMIDDOU	GRP GEYSER/SOTCOCO	DGA
FAUSTIN AMBASSA	DP SOTCOCO	DP Recasement
NDJIDDA BENETNEA		Pr COOPERATION
Olivier SENEGAS	UMITAR	
DJOBOM Israel	GRP GEYSER/SOTCOCO	RHSSE